Bureau du
directeur général des élections
du Canada

Rapport rétrospectif sur la 43e élection générale du 21 octobre 2019

Élections Canada

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser au :

Centre de renseignements
Élections Canada
30, rue Victoria
Gatineau (Québec)
K1A 0M6
Tél. : 1-800-463-6868
Téléc. : 1-888-524-1444 (sans frais)
ATS : 1-800-361-8935
elections.ca

ElectionsCanF

@ElectionsCan_F

ElectionsCanadaF

Élections Canada

electionscan_f

ISBN 978-0-660-41569-7

Nº de catalogue : SE1-1/2-2021F-1-PDF

© Directeur général des élections du Canada, 2021

Tous droits réservés

Table des matières

Élections Canada : évaluation de la conduite de la 43e élection générale 5

Les Canadiens peuvent exercer leurs droits démocratiques de voter et de se porter candidats 9

Améliorer l'accessibilité du processus électoral..... 10

Faciliter la participation des électeurs autochtones 12

S'assurer que l'information et les services électoraux sont offerts dans les deux langues officielles 14

Accepter la carte d'information de l'électeur comme preuve d'adresse 15

Simplifier les procédures pour le vote en personne ainsi que les produits utilisés par les préposés au scrutin aux bureaux de vote par anticipation et le jour de l'élection 17

Permettre aux Canadiens de se porter candidats plus facilement 19

Le recrutement et le maintien en poste du personnel : un défi logistique 21

Les Canadiens ont accès à de l'information et des services électoraux qui répondent à leurs besoins.....25

Mener une campagne d'information multimédia auprès des électeurs de tout le pays ... 25

Simplifier les services aux bureaux locaux d'Élections Canada 26

Offrir des services spéciaux..... 27

Soutenir les directeurs du scrutin et les fonctionnaires électoraux..... 30

Offrir des programmes d'éducation aux jeunes Canadiens 32

Faits sur la participation électorale 35

Le Canada maintient un processus électoral équitable, sûr, transparent et sans abus d'influence 37

Moderniser et renforcer les mesures de sécurité d'Élections Canada 37

Assurer l'intégrité des élections et de leurs résultats..... 38

Aider les partis politiques et les candidats à respecter leurs obligations en matière de financement politique 40

Imposer de nouvelles exigences aux tiers..... 42

La 44e élection générale et les élections suivantes.....45

Annexe A : Liste récapitulative des constatations et des mesures à prendre 47

Erratum

Note : la correction suivante au rapport a été apportée le 11 janvier 2022.

Cet erratum vise à corriger une erreur de donnée figurant à la page 12 :

- **Avant correction :** Le nombre de lieux de vote dans les réserves des Premières Nations a augmenté de plus de 20 % à la 43e élection générale, par rapport à la dernière élection générale tenue en 2015.
- **Après correction :** Le nombre de lieux de vote dans les réserves des Premières Nations a augmenté de plus de **6 %** à la 43e élection générale, par rapport à la dernière élection générale tenue en 2015.

Élections Canada : évaluation de la conduite de la 43e élection générale

Le Bureau du directeur général des élections est un organisme indépendant et non partisan qui relève directement du Parlement. Il se compose de deux organismes : Élections Canada et le Bureau du commissaire aux élections fédérales. Le présent rapport porte sur les activités menées par Élections Canada pour la conduite de la 43e élection générale, tenue le 21 octobre 2019.

Le projet de loi C-76, *Loi sur la modernisation des élections*, a créé un nouveau cadre législatif qui a modifié la *Loi électorale du Canada*. Ces modifications devaient être mises en œuvre par le directeur général des élections dans un délai très serré avant la 43e élection générale.

Le projet de loi visait notamment à assurer des règles du jeu équitables pour les entités politiques et à accroître la transparence des activités des tiers. Parmi les principales modifications, mentionnons :

- une nouvelle période préélectorale réglementée;
- l'élargissement du régime des tiers afin qu'il s'applique à un plus grand nombre d'activités;
- l'obligation pour les partis politiques d'adopter et de publier une politique sur la protection des renseignements personnels;
- l'obligation pour les plateformes numériques de tenir un registre des publicités politiques.

D'autres modifications touchaient les services aux électeurs, notamment :

- la modification des règles pour les membres des Forces armées canadiennes;
- la modification des règles d'identification des électeurs, dont l'utilisation de la carte d'information de l'électeur comme preuve d'adresse;
- la modification des exigences pour les Canadiens vivant à l'étranger, en les autorisant à voter quelle que soit la date à laquelle ils ont quitté le Canada.

Vous trouverez plus de renseignements sur les modifications législatives mises en œuvre pour la 43e élection générale dans le *Rapport sur la 43e élection générale du 21 octobre 2019* (rapport législatif).

Le Cadre ministériel des résultats du Bureau du directeur général des élections définit les responsabilités essentielles, les résultats attendus et les indicateurs de rendement pour les activités menées par Élections Canada. Le présent rapport rend compte des réussites d'Élections Canada lors de la conduite de la 43e élection générale, par rapport aux indicateurs de rendement établis, et relève des améliorations à apporter.

Résultats du Cadre ministériel : résultats d'Élections Canada

- Les Canadiens peuvent exercer leurs droits démocratiques de voter et de se porter candidats.
- Les Canadiens ont accès à de l'information et des services électoraux qui répondent à leurs besoins.
- Le Canada maintient un processus électoral équitable, sûr, transparent et sans abus d'influence.

Ce rapport couvre principalement la période allant du 30 juin 2019 – date du début de la nouvelle période préélectorale – au 21 octobre 2019, jour de l'élection. Il traite également de certaines activités de préparation et de clôture. L'évaluation des activités électorales se fonde sur des informations et des données tirées :

- de la documentation de programmes et d'analyses postélectorales;
- de la *Synthèse des procès-verbaux des directeurs du scrutin*;
- de travaux de recherche et de sondages sur l'expérience des électeurs, des candidats, des administrateurs de campus et des fonctionnaires électoraux;
- des observations de groupes d'intervenants clés.

De plus, ce rapport présente des conclusions tirées du *Rapport de vérification indépendant sur l'exercice des attributions des fonctionnaires électoraux*, réalisé par PricewaterhouseCoopers LLP.

EN BREF : LA CONDUITE DE LA 43E ÉLECTION GÉNÉRALE PAR ÉLECTIONS CANADA

Jour de l'élection

21 octobre 2019

18,4 millions de Canadiens ont voté

67 %

des Canadiens ayant qualité d'électeur

4,9 millions d'électeurs ont voté par anticipation

33 %

de plus qu'en 2015

72 817
lieux de vote

Les plaintes relatives à l'accessibilité des lieux de vote ont diminué de près de 7 % en 2019 par rapport à l'élection de 2015

338
circonscriptions

Plus de 200 000 travailleurs électoraux ont été embauchés et formés pour servir 27 millions d'électeurs dans les 338 circonscriptions du pays

Satisfaction à l'égard des services d'Élections Canada

Élections Canada a réalisé 12 sondages d'opinion publique après l'élection

Pour l'Étude nationale auprès des électeurs, on a sondé les électeurs jusqu'à trois fois

Avant l'élection
49 993 électeurs

Pendant l'élection
23 880 électeurs

Après l'élection
21 435 électeurs

97 %
des électeurs se sont dits satisfaits de leur expérience de vote

90 %
des Canadiens qui ont répondu au sondage avaient une perception positive de l'administration de l'élection

98 %
des électeurs se sont dits satisfaits des services d'Élections Canada

94 %
des lieux de vote ont été jugés entièrement accessibles

Élections Canada a sondé 2 146 candidats

2015	2019
74 %	82 %

des candidats se sont dits satisfaits des services d'Élections Canada

78 %
des candidats ont trouvé qu'il était facile de satisfaire aux exigences de candidature

Réduction des obstacles au vote

Le programme Inspirer la démocratie d'Élections Canada a accru son réseau de 256 % depuis 2015

Plus de 120 intervenants
ont aidé à réduire les obstacles à la participation électorale auxquels se heurtent :

- les électeurs autochtones
- les personnes handicapées
- les jeunes
- les néo-Canadiens

Le programme Vote étudiant d'Élections Canada s'est déroulé en même temps que la 43e élection générale

1,2 million de jeunes Canadiens y ont participé

75 % des élèves se sont dits mieux préparés à voter plus tard

99 % des enseignants sont d'accord pour dire que les ressources d'Élections Canada les ont aidés à enseigner les élections et la démocratie à leurs élèves et à accroître leurs connaissances en la matière

12 % plus d'enseignants ont commandé des ressources éducatives en 2019 comparativement à 2015

Sécurité et intégrité des élections

Une majorité d'électeurs estiment que la conduite de l'élection était équitable et que les résultats étaient exacts

Mesure dans laquelle les électeurs estiment qu'Élections Canada a mené l'élection de façon équitable :

70 % très équitable

90 % équitable

Niveau de confiance des électeurs quant à l'exactitude des résultats de l'élection dans leur circonscription :

61 % très élevé

89 % élevé

Satisfaction de l'effectif à l'égard d'Élections Canada

231 599 travailleurs électoraux ont été embauchés

338 directeurs du scrutin
31 agents de liaison locaux

96 % des préposés au scrutin estiment que la carte d'information de l'électeur a facilité l'identification des électeurs

83 % des préposés au scrutin étaient satisfaits de la formation reçu

97 % des directeurs du scrutin ont indiqué que le nouveau modèle de services intégrés avait bien fonctionné

87 % des directeurs du scrutin étaient satisfaits des délais de livraison du matériel électoral pour faciliter leur travail

Les Canadiens peuvent exercer leurs droits démocratiques de voter et de se porter candidats

Les droits de voter et de se porter candidat à une élection fédérale sont protégés par la *Charte canadienne des droits et libertés*, et il revient à Élections Canada de veiller à ce que les Canadiens puissent exercer ces droits.

Le faible nombre de personnes ayant déclaré ne pas pouvoir exercer leur droit de vote en raison de difficultés liées au processus électoral est un indicateur important de la réussite d'Élections Canada à cet égard.

Pour la troisième fois après une élection générale, Élections Canada a collaboré avec Statistique Canada pour inclure des questions sur la participation électorale dans l'Enquête sur la population active. Dans le supplément de l'Enquête sur la population active de novembre 2019, on a demandé aux répondants s'ils avaient voté et les raisons de leur abstention, le cas échéant. Selon les résultats de l'Enquête, seuls 5,4 % des non-votants ont invoqué des raisons liées au processus électoral comme principale raison de leur abstention au vote, ce qui représente une baisse de 2,1 points de pourcentage par rapport à la 42e élection générale.

Parmi les raisons liées au processus électoral, les électeurs ont le plus souvent invoqué le fait de ne pas pouvoir prouver leur identité ou leur adresse. Dans le supplément de l'Enquête sur la population active, environ 104 100 électeurs ont affirmé ne pas avoir voté à la 43e élection générale pour cette raison, soit une baisse de 40 % par rapport à la 42e élection générale. Vous trouverez plus de renseignements dans le rapport *Participation et raisons de l'abstention au vote : élection fédérale du 21 octobre 2019 : Résultats du supplément de l'Enquête sur la population active*.

Pour mieux mesurer la satisfaction des candidats, Élections Canada a commandé un sondage afin de savoir si le processus de candidature avait répondu à leurs besoins. Selon le rapport sur les résultats du sondage, le taux de satisfaction globale des candidats est élevé, soit 74 % (comparativement à 69 % en 2015). Le taux de satisfaction des candidats à l'égard de la qualité des services offerts par l'organisme a notamment augmenté, passant de 74 % en 2015 à 82 % en 2019. Ces niveaux de satisfaction élevés montrent que les candidats se sont sentis soutenus dans l'exercice de leur droit démocratique de se présenter à l'élection. Le rapport sur les résultats du Sondage auprès des candidats se trouve sur le site elections.ca.

Principales réalisations

Dans le cadre de ses efforts continus pour améliorer l'expérience de vote, Élections Canada a veillé à ce que les Canadiens puissent exercer leur droit de vote plus facilement et plus efficacement. L'organisme a également mis en œuvre des modifications législatives visant à lever les obstacles au processus de candidature et à améliorer ce dernier.

En prévision de la 43e élection générale, l'organisme a pris des mesures afin de réduire les obstacles pour les électeurs et les candidats, notamment :

- améliorer l'accessibilité du processus électoral;
- faciliter la participation des électeurs autochtones;
- s'assurer que l'information et les services électoraux sont offerts dans les deux langues officielles;
- accepter la carte d'information de l'électeur comme preuve d'adresse;
- simplifier les procédures pour le vote en personne ainsi que les produits utilisés par les préposés au scrutin aux bureaux de vote par anticipation et le jour de l'élection;
- permettre aux Canadiens de se porter candidats plus facilement.

Améliorer l'accessibilité du processus électoral

Les personnes handicapées rencontrent des difficultés à participer aux élections. Prenant appui sur des initiatives déjà en place, Élections Canada a entrepris d'améliorer le processus électoral et de rendre le vote le plus accessible possible.

L'organisme a fait appel à l'expertise du Comité consultatif sur les questions touchant les personnes handicapées pour mettre à jour la *Grille d'évaluation des lieux de scrutin convenables*. Grâce aux modifications apportées à cette grille, les directeurs du scrutin ont, pour la première fois, vérifié si un lieu de vote se situait près d'un arrêt d'autobus, s'il était doté d'un ouvre-porte automatique, et s'il y avait une allée du stationnement vers l'entrée. Finalement, la nouvelle grille d'évaluation a permis aux lieux de vote choisis pour cette élection d'être plus accessibles que jamais.

En outre, Élections Canada a consulté des personnes handicapées et d'autres intervenants pour la refonte des bulletins de vote, une initiative qui a permis d'en améliorer la lisibilité, notamment pour les personnes ayant une déficience visuelle qui utilisent un lecteur d'écran. De plus amples renseignements se trouvent dans le *Rapport final : Groupes de discussion sur la refonte des bulletins de vote*.

Constatations

Les résultats de l'analyse postélectorale indiquent qu'Élections Canada a réussi, dans une certaine mesure, à réduire les obstacles au vote pour les personnes handicapées.

- **Le nombre de plaintes relatives à l'accessibilité a diminué.** Dans l'ensemble, le nombre total des plaintes relatives à l'accessibilité des lieux de vote a chuté, passant de 3 085 en 2015 à 2 878 en 2019. Les plaintes concernant les chemins extérieurs, les obstacles en saillie, les portes et les seuils de porte ainsi que les corridors ont été moins nombreuses. Toutefois, si Élections Canada a réussi à réduire le nombre de plaintes à ces égards, le nombre de plaintes relatives au stationnement, à la signalisation et à l'emplacement de la salle de vote (accès de plain-pied) a légèrement augmenté, passant de 316 à 335. Selon l'*Étude nationale auprès des électeurs pour la 43e élection générale fédérale canadienne : Rapport sur l'expérience des électeurs*, 85 % des électeurs handicapés qui ont voté en personne ont trouvé très facile d'accéder à leur lieu de vote. Le Comité consultatif sur les questions touchant les personnes handicapées a relevé des lacunes dans la formation offerte aux préposés au scrutin sur l'accessibilité ainsi qu'un mauvais usage de la signalisation.

- **Les lieux de vote répondent à de nouvelles normes d'accessibilité plus complètes.** Élections Canada a fait appel à l'expertise du Comité consultatif sur les questions touchant les personnes handicapées pour trouver des façons d'améliorer l'accessibilité des lieux de vote. Comme il a été mentionné, 85 % des électeurs handicapés qui ont voté en personne ont trouvé très facile d'accéder à leur lieu de vote. Pour la 43e élection générale, les directeurs du scrutin devaient louer des lieux de vote qui respectaient les nouveaux critères obligatoires prévus dans la nouvelle version de la *Grille d'évaluation des lieux de scrutin convenables*. En raison de l'application de critères obligatoires plus rigoureux, 94 % des lieux de vote ont été considérés comme entièrement accessibles. Ainsi, comparativement à l'élection générale de 2015 (96 %), un moins grand nombre de lieux de vote ont été jugés accessibles. Ce taux d'accessibilité inférieur est attribuable à des problèmes d'infrastructure dans les circonscriptions rurales et semi-rurales, où les directeurs du scrutin ont signalé un manque de bâtiments accessibles. Dans les régions où la sélection d'un lieu de vote non accessible était inévitable, certains électeurs handicapés ont choisi d'utiliser des méthodes de vote alternatives, comme le vote par bulletin spécial, ou ont obtenu un certificat de transfert pour voter à un lieu de vote plus accessible.

Les directeurs du scrutin utilisent la *Grille d'évaluation des lieux de scrutin convenables* pour évaluer l'accessibilité de lieux de scrutin potentiels en prévision d'une élection générale. La grille d'évaluation comprend 37 critères d'accessibilité, dont 15 sont obligatoires et doivent être satisfaits pour qu'un lieu soit considéré comme accessible. Les directeurs du scrutin évaluent également si un lieu de scrutin potentiel répond aux exigences en matière de sécurité et de technologie.

- **Les bulletins de vote sont plus accessibles.** L'initiative de refonte des bulletins de vote d'Élections Canada a permis d'en améliorer la lisibilité, notamment pour les personnes ayant une déficience visuelle qui utilisent un lecteur d'écran. Le nouveau modèle, lancé pour la première fois en décembre 2018, lors de l'élection partielle tenue dans Leeds–Grenville–Thousand Islands et Rideau Lakes, a été utilisé à la 43e élection générale et a connu un franc succès. Le nouveau bulletin de vote comprend un fond gris au lieu d'un fond noir, la taille de la police est plus grande, et des tirets remplacent les points. De plus, il est plus large que le précédent (deux pouces) pour en faciliter la manipulation.

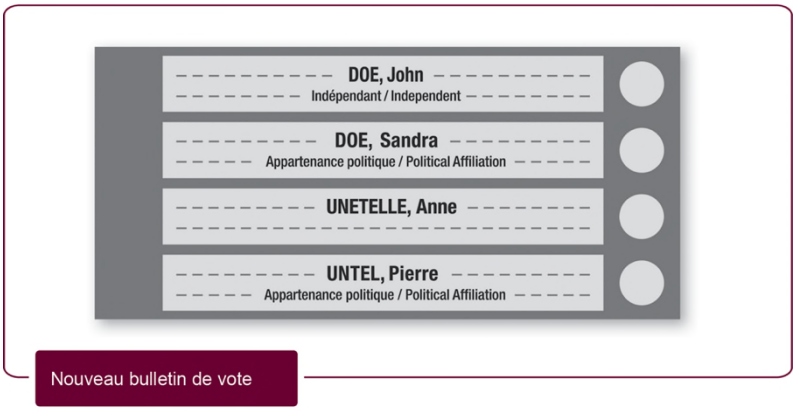

Prochaines étapes

Élections Canada s'efforce d'accroître l'accessibilité du processus électoral pour donner une chance égale de voter aux personnes handicapées qui rencontrent des difficultés à participer aux élections. Pour Élections Canada, les prochaines étapes consisteront à :

- simplifier la formation des préposés au scrutin sur les critères d'accessibilité obligatoires et le bon usage de la signalisation;
- améliorer ses partenariats avec les gouvernements provinciaux pour utiliser des écoles comme lieux de vote; l'utilisation des écoles, dont les normes d'accessibilité sont relativement élevées, permettra de résoudre des problèmes d'infrastructure en milieu rural, où les lieux accessibles sont moins nombreux; cette initiative pourrait être reportée ou adaptée pour répondre aux exigences de santé et de sécurité, si la prochaine élection générale a lieu pendant la pandémie de COVID-19.

Faciliter la participation des électeurs autochtones

Depuis 1990, l'organisme s'emploie à rendre le processus électoral fédéral plus accessible aux électeurs métis, inuits et des Premières Nations. Améliorer les services électoraux dans les communautés autochtones éloignées demeure une priorité pour Élections Canada.

En prévision de la 43e élection générale, Élections Canada a offert aux communautés autochtones des renseignements sur l'inscription et le vote en plusieurs langues et formats.

Le nombre de lieux de vote dans les réserves des Premières Nations a augmenté de plus de 6 % à la 43e élection générale, par rapport à la dernière élection générale tenue en 2015. L'Assemblée

des Premières Nations a collaboré avec Élections Canada afin de mettre sur pied un centre d'appels afin de communiquer avec les administrateurs de bande pour établir des bureaux de vote. Grâce à cette initiative, au moins un bureau de vote a été établi dans les 365 communautés des Premières Nations qui en avaient fait la demande pour la 43e élection générale. Aussi le nombre de bureaux de vote a-t-il connu une hausse, passant de 366 en 2015 à 389 en 2019.

Constatations

Bien que les électeurs autochtones connaissent encore des difficultés à participer aux élections fédérales, l'analyse montre qu'Élections Canada fait des progrès pour améliorer la situation :

- **De meilleurs services électoraux sont offerts dans les communautés autochtones éloignées.** Comme il est indiqué dans le rapport législatif, Élections Canada a mené un projet pilote sur les services électoraux dans les communautés autochtones éloignées, en prévision de la 43e élection générale. Le projet, qui ciblait des communautés autochtones éloignées de 27 circonscriptions, visait à leur offrir des services électoraux améliorés, grâce à des activités de rayonnement précoces et soutenues. Aucune file d'attente attribuable aux inscriptions le jour de l'élection ou à une pénurie de bulletins de vote n'a été signalée, comme ce fut le cas à l'élection de 2015 dans ces communautés. L'organisme a également collaboré avec huit organismes autochtones nationaux et régionaux et a offert des produits d'information et des services électoraux en 16 langues autochtones, comparativement à 12 lors de la dernière élection générale tenue en 2015 : atikamekw, blackfoot, cri des plaines, denesuline, gwich'in, inuktitut, innu (montagnais), michif, mi'kmaq, mohawk, moose-Cree, nisga'a, ojibway, oji-cri, salteaux et stoney.
- **Le Service d'inscription en ligne des électeurs a été amélioré pour les électeurs qui ont une adresse atypique.** À la 42e élection générale, de nombreux électeurs autochtones vivant dans une réserve à une adresse atypique (environ 25 %) ne pouvaient pas utiliser le Service d'inscription en ligne des électeurs. À la 43e élection générale, Élections Canada a ajouté l'option « J'ai un autre type d'adresse » au Service d'inscription en ligne des électeurs, ce qui a permis de déterminer la circonscription et la section de vote correctes dans 94 % des cas. Ce changement a permis aux électeurs qui ont une adresse atypique de confirmer leurs renseignements d'inscription en ligne; toutefois, ils ne peuvent toujours pas mettre à jour leur adresse ou s'inscrire sur la liste électorale en ligne.

> On entend par adresse atypique une adresse incomplète qui ne comprend par exemple qu'un nom de lieu ou de rue.

Prochaines étapes

Élections Canada reconnaît l'importance de veiller à ce que les électeurs autochtones puissent exercer leur droit de vote à une élection fédérale et s'engage à offrir des services électoraux inclusifs. Pour Élections Canada, les prochaines étapes consisteront à :

- trouver de nouvelles façons de réduire les obstacles qui nuisent à la participation des électeurs autochtones aux élections fédérales;

- mettre à jour le Service d'inscription en ligne des électeurs pour permettre aux électeurs qui ont une adresse atypique de s'inscrire à la liste électorale et de mettre à jour leur adresse eux-mêmes;
- promouvoir le Service d'inscription en ligne des électeurs lors d'activités destinées aux électeurs autochtones, en collaboration avec l'Assemblée des Premières Nations.

S'assurer que l'information et les services électoraux sont offerts dans les deux langues officielles

En prévision de la 43e élection générale, Élections Canada a pris des mesures pour faire suite aux rapports de vérification du Commissariat aux langues officielles publiés en juillet 2015 et en mai 2019. L'organisme a également étudié les données du Recensement de 2016 pour mieux comprendre les réalités linguistiques de chaque circonscription.

De plus, il a mis en place un mécanisme d'intervention rapide, qui permet aux directeurs du scrutin d'adapter rapidement les services et de répondre aux plaintes relatives aux langues officielles déposées auprès du Commissariat aux langues officielles et d'Élections Canada.

Constatations

Comme ce fut le cas lors de la 42e élection générale, presque tous les votants (99 %) à la 43e élection générale étaient satisfaits de la langue officielle dans laquelle ils avaient été servis. Selon l'Étude nationale auprès des électeurs, plus des trois quarts des répondants qui ont voté en personne (76 %) disent avoir été servis en anglais, 20 % en français, et 3 % dans les deux langues officielles du Canada.

Bénéficiant d'un effectif bien formé, les directeurs du scrutin ont réussi à renforcer les politiques et les procédures, à corriger des situations et à traiter rapidement les plaintes.

S'il a su offrir des services électoraux en anglais et en français, Élections Canada a rencontré certaines difficultés :

- **Le recrutement et le maintien en poste d'employés bilingues ont posé des difficultés.** Selon le Sondage auprès des fonctionnaires électoraux, environ les deux tiers (68 %) des agents de recrutement interrogés disent avoir eu besoin d'embaucher des préposés au scrutin bilingues ou parlant la langue officielle en situation minoritaire dans leur circonscription. Parmi ces répondants, 31 % ont eu du mal à trouver et à recruter des personnes qui parlaient la seconde langue officielle. D'après des analyses postélectorales, des directeurs du scrutin ont également signalé que l'absentéisme était un problème récurrent, qui a eu une incidence sur la qualité des services offerts dans les deux langues officielles à certains lieux de vote.

> Dans les sections de vote où au moins 5 % de la population parle la langue officielle en situation minoritaire, l'organisme exige que les directeurs du scrutin offrent des services de qualité égale dans les deux langues officielles.

- **Il n'était pas toujours possible d'offrir des services dans les deux langues officielles.** Selon le Sondage auprès des fonctionnaires électoraux, 96 % des préposés au scrutin n'ont rencontré aucune difficulté à offrir des services aux électeurs en anglais ou en français. Bien que les directeurs du scrutin aient pu atteindre leurs objectifs de bilinguisme en matière de recrutement et de formation dans la majorité des circonscriptions, dans certains cas, des travailleurs électoraux n'ont pas pu offrir la qualité de service à laquelle s'attendait le public.
- **L'application des procédures relatives aux langues officielles n'était pas uniforme.** Pendant et après la période électorale, Élections Canada a reçu 238 plaintes d'électeurs concernant les langues officielles. Parmi ces plaintes, 116 ont été déposées au moyen du nouveau formulaire en ligne du Commissariat aux langues officielles, qui permet au public de signaler toute situation qui pose problème. Les 122 autres plaintes ont été présentées au moyen du formulaire de plainte en ligne d'Élections Canada et des rapports d'incident produits par les fonctionnaires électoraux. La majorité des plaintes provenaient de régions de l'Ontario, du Québec et du Nouveau-Brunswick. Ces plaintes portaient sur l'absence partielle ou totale de services dans la langue officielle de l'électeur, ou sur l'application incorrecte ou incohérente des politiques et des directives en matière de langues officielles.

Prochaines étapes

Élections Canada reconnaît ses difficultés à offrir des services aux électeurs dans la langue officielle de leur choix dans tous les lieux de vote du pays et est résolu à améliorer ses services, notamment en prenant les mesures suivantes :

- poursuivre sa collaboration avec des acteurs importants pour mener des activités de rayonnement auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire, afin de promouvoir les activités et les possibilités d'emploi d'Élections Canada;
- améliorer et diversifier les outils pour mieux soutenir les directeurs du scrutin dans la planification et la réalisation des activités liées aux langues officielles;
- recueillir plus de données sur l'absentéisme et la réaffectation des employés bilingues pour mieux comprendre et résoudre les problèmes de recrutement et de maintien en poste;
- optimiser le processus de traitement des plaintes pour obtenir de meilleures données et continuer d'améliorer et d'accélérer la résolution de problèmes.

Accepter la carte d'information de l'électeur comme preuve d'adresse

Selon la Loi, pour avoir qualité d'électeur, il faut être citoyen canadien et avoir au moins 18 ans. Les électeurs doivent également prouver leur identité et leur adresse pour voter. Cependant, il peut être difficile pour certaines personnes de satisfaire aux exigences d'identification. Cette situation crée des obstacles importants au vote et touche les citoyens les plus vulnérables de notre société.

La carte d'information de l'électeur est produite à partir des renseignements du Registre national des électeurs. Le Registre est mis à jour régulièrement grâce aux données provenant des bureaux des permis de conduire, de l'Agence du revenu du Canada, et d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

En 2018, pour atténuer l'obstacle lié à la présentation d'une preuve d'adresse, des modifications ont été apportées aux exigences d'identification des électeurs prévues dans la *Loi électorale du Canada*. Ces modifications ont permis au directeur général des élections d'autoriser l'utilisation de la carte d'information de l'électeur comme preuve d'adresse lorsqu'elle est présentée avec une autre pièce d'identité acceptée.

Constatations

La carte d'information de l'électeur est probablement le document le plus exact et le plus largement accessible délivré par un gouvernement. De plus, c'est l'un des seuls documents délivrés par le gouvernement fédéral qui comprend des renseignements sur l'adresse.

Élections Canada a su utiliser la carte d'information de l'électeur pour atténuer l'obstacle lié à la présentation d'une preuve d'adresse, et ainsi, améliorer l'accessibilité des services électoraux offerts aux Canadiens :

- **Une majorité d'électeurs connaissaient les exigences d'identification pour voter.** Élections Canada a utilisé sa Campagne d'information des électeurs à l'échelle nationale pour faire connaître les exigences d'identification aux Canadiens. Selon l'*Étude nationale auprès des électeurs pour la 43e élection générale fédérale canadienne : Rapport sur la Campagne d'information des électeurs et les connaissances des électeurs*, presque tous les électeurs connaissaient les exigences d'identification : 97 % savaient qu'ils devaient présenter une preuve d'identité et 91 % savaient qu'ils devaient présenter une preuve d'adresse.

- **La carte d'information de l'électeur, accompagnée d'une autre pièce d'identité, a été utilisée comme preuve d'adresse.** Le rapport de vérification indépendant indique que la carte d'information de l'électeur a été utilisée comme preuve d'adresse, accompagnée d'une seconde pièce d'identité, dans 10 % des cas sur un échantillon de 10 000 interactions avec des électeurs observées. Selon l'Étude nationale auprès des électeurs, les électeurs qui ont utilisé deux documents pour satisfaire aux exigences d'identification ont le plus souvent utilisé la carte d'information de l'électeur pour prouver leur adresse. D'après le Sondage auprès des fonctionnaires électoraux, la plupart des préposés au scrutin (96 %) estiment que la carte d'information de l'électeur a facilité l'identification des électeurs.

- **Même sans être utilisée comme pièce d'identité, la carte d'information de l'électeur a facilité le vote.** Selon l'Étude nationale auprès des électeurs, alors que la grande majorité des électeurs ont présenté une seule pièce d'identité délivrée par un gouvernement portant leur nom, leur photo et leur adresse pour prouver leur droit de vote, une part considérable des électeurs (91 %) qui ont reçu leur carte d'information de l'électeur et qui ont voté en personne ont apporté leur carte d'information de l'électeur à leur lieu de vote. Même si elle n'était pas présentée comme pièce d'identité, la carte d'information de l'électeur a facilité le processus de vote. Parmi toutes les façons de voter en personne, les électeurs qui avaient apporté leur carte

d'information de l'électeur ont déclaré avoir pris moins de temps pour voter. En effet, ceux qui avaient apporté leur carte d'information de l'électeur à leur lieu de vote ont pris en moyenne sept minutes pour voter, comparativement à huit minutes pour ceux qui avaient reçu une carte, mais ne l'avaient pas apportée. Les électeurs qui n'avaient pas reçu de carte d'information de l'électeur ont déclaré avoir pris plus de temps que la moyenne pour voter, soit 11 minutes.

Prochaines étapes

Pour s'assurer que les Canadiens peuvent exercer leur droit démocratique de voter, Élections Canada continuera de promouvoir l'utilisation de la carte d'information de l'électeur comme preuve d'adresse dans les cas où un électeur n'a pas d'autre pièce d'identité.

Simplifier les procédures pour le vote en personne ainsi que les produits utilisés par les préposés au scrutin aux bureaux de vote par anticipation et le jour de l'élection

Si le vote par bulletin spécial gagne en popularité, le vote en personne aux bureaux de vote par anticipation et le jour de l'élection demeure la façon de voter la plus populaire.

Bien que la majorité des électeurs continuent de voter le jour de l'élection, les Canadiens ont été plus nombreux à voter d'avance. En effet, plus de 4,9 millions d'électeurs ont voté aux bureaux de vote par anticipation, ce qui représente une hausse de 33 % par rapport à la 42e élection générale.

Constatations

L'organisme a réussi à améliorer les processus de vote et à rendre le vote en personne plus rapide et plus facile. Toutefois, selon nos observations, le modèle de services d'Élections Canada aux bureaux de scrutin, quoiqu'il réponde actuellement aux besoins des Canadiens, requiert une main-d'œuvre importante et est complexe à administrer pour les travailleurs des jours de vote.

- **Le taux de satisfaction à l'égard du vote en personne demeure élevé.** Les résultats de l'Étude nationale auprès des électeurs montrent que parmi les électeurs qui ont voté en personne, 98 % étaient satisfaits des services offerts, soit une proportion comparable à la 42e élection générale (97 %).
- **Le temps moyen pour voter a diminué considérablement.** Selon l'Étude nationale auprès des électeurs, les votants ont rapporté qu'il leur a fallu en moyenne huit minutes pour voter à la 43e élection générale, soit quatre minutes de moins que la moyenne observée à la 42e élection générale (12 minutes). Le jour de l'élection, en particulier, le temps moyen requis pour voter était de sept minutes, comparativement à neuf minutes à la 42e élection générale. C'est aux bureaux de vote par anticipation que les améliorations aux processus ont été les plus nettes : le temps moyen pour voter y était de huit minutes, comparativement à 21 minutes à la 42e élection générale. En fin de compte, 95 % des votants ont dit que le temps qu'il leur a fallu pour voter était raisonnable, ce qui représente une légère augmentation par rapport à la 42e élection générale (92 %). Le vote aux bureaux de vote par anticipation a connu la plus grande amélioration : à la 43e élection générale, 93 % des votants concernés ont dit que le temps requis pour voter était raisonnable, par rapport à 80 % à la 42e élection

générale. Notons que toutes les durées sont celles déclarées par les électeurs dans le cadre de l'étude; la durée du vote n'a pas été mesurée de façon indépendante.

- **Les électeurs sont satisfaits de la distance à parcourir pour se rendre à leur lieu de vote.** Presque tous les répondants (98 %) ont dit que leur lieu de vote était situé à une distance raisonnable de leur domicile, 88 % ayant déclaré que la distance était très raisonnable. Cette proportion se compare à 2015, alors que 97 % des électeurs avaient déclaré que leur lieu de vote était situé à une distance convenable de leur domicile. Dans le sondage postélectoral de l'Étude nationale auprès des électeurs, plus de la moitié (54 %) des répondants ayant voté en personne ont indiqué s'être rendus au lieu de vote en cinq minutes ou moins. Le quart (25 %) des votants ont déclaré avoir mis de 6 à 10 minutes pour se rendre au lieu de vote, et 19 % ont affirmé avoir eu besoin de plus de 10 minutes. Le jour de l'élection comme les jours de vote par anticipation, les électeurs ont mis en moyenne neuf minutes pour se rendre à leur lieu de vote.

Table 1: Pourcentage des résidences d'électeurs qui se trouvent à l'intérieur du périmètre routier établi pour leur lieu de vote

Type de section de vote	Distance	Objectif (%)	Résultat (%)
Milieu urbain	Dans un rayon de 3 km le jour de l'élection	95	93,2
Milieu urbain	Dans un rayon de 6 km les jours de vote par anticipation	95	95,6
Milieu rural	Dans un rayon de 15 km le jour de l'élection	95	95,7
Milieu rural	Dans un rayon de 30 km les jours de vote par anticipation	95	94,2

- **L'absentéisme des travailleurs électoraux a retardé l'ouverture de certains bureaux de scrutin.** Entre la 42e et la 43e élection générale, un certain nombre de modifications ont été apportées pour améliorer les services offerts aux électeurs et aux candidats. Certains de ces changements ont eu un effet négatif sur le recrutement et l'environnement de travail des préposés au scrutin. Bien que 70 % des directeurs du scrutin aient réussi à recruter suffisamment de préposés au scrutin, environ 10 000 préposés au scrutin ne se sont pas présentés au travail. En raison de ce grand nombre de désistements imprévus, 83 bureaux de scrutin ont ouvert en retard le jour de l'élection, et des ajustements ont été nécessaires dans les 97 circonscriptions qui ont connu des taux d'absentéisme excédant le seuil recommandé de 10 % de préposés au scrutin en disponibilité. Malgré tout, selon le Sommaire du Procès-verbal des directeurs du scrutin, 81 % des directeurs du scrutin ont indiqué que les bureaux de scrutin avaient ouvert et fermé en temps voulu et suivant les règles. Pour plus de renseignements sur les difficultés liées au recrutement et au maintien en poste des préposés au scrutin, consultez la rubrique Le recrutement et le maintien en poste de personnel : un défi logistique du présent rapport.

Prochaines étapes

Pour s'assurer d'offrir des services satisfaisants aux bureaux de vote par anticipation et aux bureaux de scrutin ordinaires, Élections Canada prendra les mesures suivantes :

- améliorer la formation et les processus dans les limites de la *Loi électorale du Canada*;
- revoir et améliorer les opérations et les modèles de recrutement aux bureaux de vote, notamment adopter un modèle prévoyant un seul préposé au scrutin par table;
- étudier la possibilité de recourir aux technologies pour simplifier les procédures d'inscription et de vote;
- assurer une meilleure communication de l'information et une meilleure collaboration avec les divers intervenants pour faciliter le recrutement :
  - échanger les coordonnées de travailleurs potentiels entre les circonscriptions, si possible, selon les besoins en personnel à différentes étapes importantes;
  - améliorer le recrutement en adoptant des pratiques exemplaires d'organismes électoraux provinciaux et en collaborant avec eux pour échanger des listes de travailleurs potentiels, si possible;
  - soutenir les activités de rayonnement des directeurs du scrutin auprès des conseils scolaires pour recruter des travailleurs de 16 et 17 ans, s'il y a lieu.

L'organisme a également proposé un certain nombre de mesures législatives temporaires pour la conduite d'une élection pendant une pandémie. Vous trouverez plus de renseignements à elections.ca, à la page Incidence de la COVID-19.

Permettre aux Canadiens de se porter candidats plus facilement

Le droit de se porter candidat à une élection fédérale est protégé par la *Charte canadienne des droits et libertés*. Par divers moyens de communication, Élections Canada a fourni aux Canadiens de l'information faisant autorité sur la façon de se porter candidat et s'est assuré que le processus de candidature répondait à leurs besoins.

Des modifications substantielles ont été apportées au processus de candidature ainsi qu'au programme de services aux candidats, notamment :

- la possibilité de soumettre un acte de candidature en ligne au moyen du Centre de service aux entités politiques (CSEP);
- la refonte de l'acte de candidature;
- la possibilité de nommer un délégué de campagne;
- la nouvelle exigence pour les candidats de présenter une preuve d'identité.

Ces modifications ont été apportées pour se conformer aux nouvelles dispositions législatives entrées en vigueur à l'adoption de la *Loi sur la modernisation des élections* et pour améliorer les processus existants.

Constatations

Grâce à ces changements, Élections Canada a rendu encore plus de transactions de candidats accessibles et simples. Les principales constatations révèlent également que les services électroniques offerts aux candidats par Élections Canada ont connu un succès mitigé.

- **La majorité des candidats ont trouvé qu'il était facile de satisfaire aux exigences de candidature.** Dans le cadre de son programme Inspirer la démocratie, l'organisme a lancé *Votre guide pas à pas pour : Se présenter à une élection fédérale*, afin d'aider les candidats potentiels dans leurs démarches. Selon le Sondage auprès des candidats, 78 % des candidats estiment qu'il était facile de respecter les exigences de candidature. Les députés sortants, les candidats élus ou ceux d'un parti représenté à la Chambre des communes avaient plus tendance à dire que le processus était très facile, comparativement aux autres. Les problèmes liés à l'obtention du nombre requis de signatures, la complexité des formalités administratives ainsi que le manque de clarté des procédures font partie des critiques formulées par les candidats insatisfaits du processus.
- **Le taux d'utilisation du CSEP a été plus faible que prévu.** Élections Canada a lancé le CSEP à l'échelle nationale pour la 43e élection générale. Ce portail sécurisé offrait aux entités politiques et aux candidats la possibilité d'accéder aux produits électoraux et de soumettre leur acte de candidature par voie électronique. Plus de 2 600 utilisateurs distincts représentant 67 % des campagnes se sont branchés au portail. Parmi les candidats élus, 91 % avaient un compte pour leur campagne. Cependant, pour cette élection, la plupart des candidats (plus de 90 %) ont préféré soumettre leur acte de candidature en format papier plutôt que par le portail. Parmi les 2 146 candidats confirmés, 183 seulement ont présenté leur acte de candidature par voie électronique. Selon le Sondage auprès des candidats, plus de la moitié des candidats disent avoir utilisé principalement le portail pour télécharger du matériel électoral. La plupart des candidats qui ont utilisé le portail estiment qu'il facilite la soumission de l'acte de candidature, qu'on y trouve des renseignements utiles ou qu'il est facile de créer un compte. Chez les utilisateurs du portail, le taux de satisfaction est modérément élevé, soit 65 %. Quant aux candidats qui n'ont pas utilisé le portail, 11 % estiment qu'il était difficile à utiliser, 10 % préféraient simplement traiter avec Élections Canada en personne, 9 % préféraient travailler avec des documents papier, et 9 % ne connaissaient pas le portail ou ne savaient pas comment l'utiliser.

Prochaines étapes

Élections Canada veille à ce que le processus électoral soit inclusif de sorte que tous les Canadiens puissent exercer leur droit démocratique de se porter candidats. Pour Élections Canada, les prochaines étapes consisteront à :

- continuer d'offrir des processus papier et électroniques pour répondre aux besoins des candidats;
- communiquer plus de renseignements aux candidats potentiels, de même qu'aux électeurs qui souhaiteraient se porter candidats, sur le processus de candidature, les exigences législatives et les difficultés du parcours d'un candidat à une élection;
- solliciter l'avis d'intervenants et d'experts pour accroître le nombre d'outils offerts sur le portail et continuer d'améliorer ceux déjà offerts.

Le recrutement et le maintien en poste du personnel : un défi logistique

Le recrutement et le maintien en poste de travailleurs électoraux sont le plus grand défi logistique que doit relever Élections Canada chaque élection. Or, il n'existe pas de solutions simples pour réussir cette entreprise complexe.

Plus de 200 000 travailleurs électoraux doivent être embauchés et formés pour servir les 27 millions d'électeurs dans les 338 circonscriptions du pays. Ce grand nombre de travailleurs est nécessaire pour offrir des services adéquats aux bureaux de vote, maintenir la conformité aux procédures des jours de vote, respecter les exigences en matière d'accessibilité et de langues officielles, et s'adapter à la croissance de l'électorat.

Dans ce rapport, on entend par *désistement* un préposé au scrutin qui ne s'est pas présenté au travail au moment convenu pour effectuer son quart de travail les jours de vote par anticipation ou le jour de l'élection.

Pour respecter son engagement à réduire les temps d'attente pour voter, Élections Canada a augmenté le nombre de bureaux de vote par anticipation, qui est passé de 4 946 en 2015 à 6 166 en 2019. Cependant, le nombre total de bureaux de vote (par anticipation et ordinaires) a légèrement diminué, passant de 72 858 à 72 817. Le nombre de travailleurs embauchés pour la 43e élection générale s'élevait à 231 599, une hausse par rapport aux 221 826 travailleurs embauchés pour la 42e élection générale.

Malgré tous ses efforts, l'organisme a connu plusieurs problèmes de recrutement et de maintien en poste qui ont finalement entraîné des retards à plusieurs lieux de vote, dont 83 bureaux de scrutin qui ont ouvert en retard le jour de l'élection.

Le nombre de candidatures par rapport au nombre de travailleurs

En 2019, l'organisme a lancé sa première campagne de recrutement numérique dans tout le pays. Il a créé une série de publicités pour faire connaître les possibilités d'emploi et encourager les gens à postuler en ligne. Il a également conçu des outils de communication pour aider les directeurs du scrutin et les divers intervenants à recruter efficacement des travailleurs électoraux et à encourager l'embauche de personnes handicapées, de néo-Canadiens, d'Autochtones, de membres des minorités linguistiques et de jeunes.

À la suite de ces initiatives, les directeurs du scrutin ont reçu plus de 550 000 demandes d'emploi par l'entremise du site Web d'Élections Canada, comparativement à 243 934 pour l'élection de 2015 et à 130 427 pour celle de 2011 (lors de laquelle il était possible de postuler en ligne pour la première fois). De plus, les partis politiques ont soumis aux directeurs du scrutin près de 30 000 candidatures; toutefois, ces candidatures n'étaient pas réparties également dans toutes les circonscriptions.

Malgré le grand nombre de candidatures reçues, dans 89 des 338 circonscriptions, les directeurs du scrutin n'ont pas pu embaucher suffisamment de travailleurs pour pourvoir tous les postes offerts. De plus, le recrutement de travailleurs bilingues dans les sections de vote où au moins 5 % de la population parle la langue officielle minoritaire a été parfois difficile, ce qui a eu une incidence sur la capacité de l'organisme à satisfaire aux exigences en matière de langues officielles dans certaines circonscriptions.

Un nombre élevé de désistements

Comme le nombre de personnes embauchées pour travailler à l'élection est très élevé, il y a toujours un pourcentage de travailleurs qui ne se présentent pas au travail.

À la 43e élection générale, le taux de désistement a été, contre toute attente, près de quatre fois plus élevé qu'à l'élection générale de 2015. Quelque 10 470 préposés au scrutin (environ 5 %) ne se sont pas présentés au travail aux bureaux de vote par anticipation et aux bureaux de scrutin ordinaires. Cette situation n'aurait pas posé problème si les désistements avaient été répartis uniformément entre les circonscriptions; or, 53 % de tous les désistements se sont produits dans 97 circonscriptions. Dans 20 circonscriptions, en particulier, le pourcentage de personnes formées qui ne se sont pas présentées pour travailler était d'environ 15 %. En l'absence de remplaçants, les fonctionnaires électoraux n'ont eu d'autre choix que de fusionner des bureaux de scrutin, c'est-à-dire d'avoir une seule équipe de fonctionnaires électoraux et une seule urne pour deux sections de vote. Ces mesures d'adaptation ont été nécessaires dans les 97 circonscriptions susmentionnées.

Une formation complexe

À la suite de la précédente élection générale tenue en 2015, le *Rapport de vérification indépendant sur l'exercice des attributions des fonctionnaires électoraux – 42e élection générale* révélait certaines lacunes dans les outils de formation et les exercices pratiques. Pour remédier à cette situation, Élections Canada a mis en œuvre une nouvelle stratégie de formation combinant des activités en classe et des exercices pratiques fondés sur les guides d'Élections Canada. Cette stratégie a permis aux participants de devenir de plus en plus autonomes à mesure que la formation progressait.

Malgré les efforts déployés par Élections Canada pour améliorer la formation et le matériel des préposés au scrutin pour la 43e élection générale, la majorité des directeurs du scrutin qui ont présenté un procès-verbal estiment que d'autres améliorations sont possibles. Ils recommandent également de répartir les tâches plus complexes entre les préposés au scrutin inexpérimentés et expérimentés – ce qui pourrait être particulièrement utile lors de la gestion de situations complexes. Les procédures d'ouverture et de fermeture des bureaux de vote ont notamment été jugées trop compliquées. Par ailleurs, notons que dans le Sondage auprès des fonctionnaires électoraux, 83 % des préposés au scrutin interrogés se sont dits satisfaits de leur formation.

De longues heures de travail

Les modifications apportées à la *Loi électorale du Canada* avant la 43e élection générale ont augmenté les heures de vote par anticipation, accordant aux électeurs 12 heures par jour pour voter au lieu de huit heures et ce, pour chacun des quatre jours de vote par anticipation. En conséquence, les employés ont dû travailler plusieurs quarts de 13 heures d'affilée pendant le week-end de l'Action de grâce. Cette situation a eu une incidence importante sur l'intérêt des travailleurs et leur capacité à remplir les engagements liés à leur poste. Dans le *Sommaire du Procès-verbal des directeurs du scrutin – 43e élection générale*, les directeurs du scrutin ont déclaré qu'en raison des heures prolongées lors du vote par anticipation, les travailleurs électoraux étaient épuisés. Selon le Sondage auprès des fonctionnaires électoraux, parmi les travailleurs qui ont trouvé les conditions de travail mauvaises (soit 7 % des répondants), la majorité a mentionné le manque de pause (60 %) ou le nombre d'heures de travail (41 %) comme motif d'insatisfaction.

Conclusion

Le recrutement et le maintien en poste des nombreux travailleurs nécessaires à la tenue d'une élection générale représentent un défi logistique important qui ne peut être résolu simplement en modifiant des processus. Élections Canada prépare une stratégie visant à résoudre les problèmes susmentionnés, notamment l'amélioration de la campagne de recrutement des préposés au scrutin. L'organisme s'engage à soutenir les directeurs du scrutin au moyen d'outils de formation, de recrutement et de planification des capacités pour que les effectifs soient suffisants et efficaces dans chaque circonscription.

Les Canadiens ont accès à de l'information et des services électoraux qui répondent à leurs besoins

Pour que les Canadiens aient une expérience de vote positive, Élections Canada doit leur fournir la bonne information et les bons services au moment opportun.

Pour ce résultat, un indicateur clé du succès d'Élections Canada est le niveau de satisfaction globale des électeurs par rapport à leur expérience de vote.

L'Enquête nationale auprès des électeurs a permis de mesurer les valeurs, les opinions et les attitudes des électeurs relativement à divers enjeux électoraux, leur connaissance et leur expérience du processus électoral ainsi que leurs attentes à son égard et leur satisfaction en ce qui a trait aux communications, aux services et aux programmes de l'organisme. La plupart des électeurs (97 %) se sont dits satisfaits de leur expérience de vote, voire très satisfaits en grande majorité (80 %). Ces résultats sont semblables à ceux de la 42e élection générale, où 96 % des électeurs avaient été satisfaits et 81 %, très satisfaits.

Principales réalisations

L'organisme a amélioré ses services, en s'appuyant sur des pratiques établies et en tirant parti des possibilités offertes par la *Loi sur la modernisation des élections*.

Un important travail de préparation a permis de bien servir les électeurs après le déclenchement de l'élection. Les mesures suivantes en faisaient partie :

- mener une campagne d'information multimédia auprès des électeurs de tout le pays;
- simplifier les services aux bureaux locaux d'Élections Canada;
- offrir d'autres services spéciaux;
- soutenir les directeurs du scrutin et les fonctionnaires électoraux;
- offrir des programmes d'éducation aux jeunes Canadiens.

Mener une campagne d'information multimédia auprès des électeurs de tout le pays

Conçue pour joindre un maximum de gens, la Campagne d'information des électeurs menée par Élections Canada est une campagne multimédia nationale qui permet aux Canadiens de savoir où, quand et comment s'inscrire et voter.

Pour la première fois, l'organisme a lancé sa Campagne d'information des électeurs avant le déclenchement de l'élection (pendant la période préélectorale) pour fournir des renseignements sur la 43e élection générale et pour encourager les Canadiens répondant aux critères à s'inscrire pour voter et à postuler pour travailler à l'élection. La campagne visait aussi à présenter Élections Canada comme étant la source d'information officielle sur le processus électoral.

Le volet préélectoral était surtout axé sur les nouveaux électeurs et les autres groupes ayant un plus faible taux de participation électorale.

Constatations

Selon l'Étude nationale auprès des électeurs pour la 43e élection générale fédérale canadienne : Rapport sur la Campagne d'information des électeurs et les connaissances des électeurs, Élections Canada a réussi à joindre les publics cibles et à transmettre aux Canadiens l'information nécessaire pour voter.

- **La plupart des électeurs étaient satisfaits de l'information reçue d'Élections Canada.** La grande majorité des répondants étaient satisfaits de l'information reçue d'Élections Canada sur le processus de vote. Le taux de satisfaction à l'égard de cette information a augmenté pendant la Campagne d'information des électeurs, passant de 68 % au début de la période électorale à 95 % à la fin. Plus la Campagne d'information des électeurs avançait, plus les répondants se souvenaient de publicités d'Élections Canada. Lors du sondage postélectoral, la plupart des répondants se sentaient bien informés sur les lieux de vote (78 %), les moments où voter (86 %) et les façons de voter (65 %).
- **La Campagne d'information des électeurs a contribué à faire connaître les exigences d'identification aux électeurs.** La majorité des électeurs ont affirmé savoir que les électeurs devaient présenter une preuve d'identité pour voter à une élection fédérale canadienne. Selon l'Étude nationale auprès des électeurs de 2019, la proportion d'électeurs au courant de l'exigence d'une preuve d'identité était de 93 % lors de la période préélectorale et de 97 % lors de la période postélectorale, ce qui est semblable aux résultats du Sondage auprès des électeurs de 2015. La proportion d'électeurs au courant de l'exigence d'une preuve d'adresse était légèrement plus faible, mais tout de même très élevée : elle a atteint 83 % lors de la période préélectorale et 91 % lors de la période postélectorale. C'est une légère augmentation par rapport à 2015 (88 %).
- **Les Canadiens trouvaient les publicités d'Élections Canada claires et utiles.** Lorsqu'on leur présentait un échantillon de publicités d'Élections Canada, la grande majorité des répondants étaient d'accord pour dire que les publicités étaient claires (87 %) et qu'elles fournissaient des renseignements utiles (86 %); une majorité moindre était d'accord pour dire qu'elles étaient pertinentes (71 %) et qu'elles attiraient l'attention (67 %).

Prochaines étapes

Élections Canada améliorera la Campagne d'information des électeurs en fonction du contexte informationnel et des besoins des Canadiens.

Simplifier les services aux bureaux locaux d'Élections Canada

Les Canadiens ont la possibilité de s'inscrire et de voter en personne à n'importe quel bureau local d'Élections Canada au pays, jusqu'au sixième jour précédant le jour de l'élection. Ce processus est connu sous le nom de « vote par bulletin spécial ». Pour améliorer l'expérience des électeurs lors de la 43e élection générale, les services d'inscription et de vote par bulletin spécial ont été intégrés. C'était une première pour une élection générale.

Constatations

Selon l'Étude nationale auprès des électeurs, 84 % des électeurs ont été très satisfaits de leur expérience de vote dans un bureau d'Élections Canada.

Selon les analyses postélectorales, le nouveau modèle de service intégré offrait d'autres avantages :

- **Le modèle de service intégré a accéléré le processus de vote.** L'intégration des services d'inscription et de vote par bulletin spécial a réduit de 11 minutes le temps moyen requis pour servir un électeur, ce qui s'est traduit par une expérience de vote plus fluide, rapide et facile. Selon l'Étude nationale auprès des électeurs, les électeurs ont déclaré qu'il leur avait fallu en moyenne 8 minutes pour voter à un bureau local d'Élections Canada, comparativement à 19 minutes lors de la 42e élection générale.

- **Le modèle de service intégré s'est révélé économique.** Comparativement à la 42e élection générale, le coût par transaction a diminué d'environ 1,33 $ (ce qui porte les économies totales à environ 3,4 millions de dollars) grâce au nouveau modèle intégré mis en œuvre pour la 43e élection générale.

- **Le modèle de service intégré a été bien accueilli par les travailleurs électoraux.** Dans l'ensemble, 97 % des directeurs du scrutin ont déclaré que le nouveau modèle avait bien fonctionné et que les travailleurs électoraux avaient préféré ce modèle. Les commentaires contenus dans le *Sommaire du Procès-verbal des directeurs du scrutin* confirment également que l'intégration des services a été très utile et devrait être maintenue pour les prochaines élections.

Prochaines étapes

Élections Canada maintiendra le modèle de service intégré et continuera de chercher des moyens d'améliorer les services aux électeurs dans les bureaux locaux.

Offrir d'autres services spéciaux

Les Canadiens disposent de plusieurs options pour s'inscrire et voter par bulletin spécial. L'offre de services a d'ailleurs été élargie pour la 43e élection générale : augmentation du nombre de bureaux de vote sur les campus, assouplissement des conditions du droit de vote pour les électeurs internationaux, ouverture de points de service additionnels en raison de circonstances exceptionnelles. Ces services ont été plus en demande que jamais.

Constatations

L'organisme a offert avec succès diverses possibilités de voter par bulletin spécial afin de répondre aux besoins des Canadiens.

- **Les électeurs ayant voté par bulletin spécial étaient satisfaits des services reçus d'Élections Canada.** Lors du Sondage auprès des électeurs ayant voté par bulletin spécial[1], presque tous les répondants (98 %) qui avaient interagi avec du personnel d'Élections Canada se sont dits satisfaits des services reçus. Quant aux électeurs nationaux ayant voté par la poste, ils étaient plus susceptibles de dire qu'ils n'auraient pas voté du tout (55 %) s'ils n'avaient pas eu la possibilité de voter par bulletin spécial, comparativement aux électeurs ayant voté à un bureau d'Élections Canada (38 %) ou sur campus (14 %).
- **D'autres possibilités de voter ont été offertes vu que le jour de l'élection coïncidait avec des fêtes religieuses.** Les communautés juives étaient préoccupées par le fait que le jour de l'élection coïncidait avec de grandes fêtes juives, ce qui empêcherait les électeurs juifs pratiquants de voter. Par conséquent, Élections Canada a travaillé directement avec les dirigeants des communautés juives de 54 des 338 circonscriptions fédérales (où au moins 1 % de la population était juive, selon les données rajustées du Recensement de 2016) pour faciliter le vote des Juifs pratiquants à des moments où ils pouvaient voter. L'organisme a donc ouvert 27 bureaux de vote par bulletin spécial, invité les résidents de 19 établissements de soins de longue durée à majorité juive à voter d'avance par bulletin spécial, et accru la capacité et les heures de service à certains bureaux. Les Juifs pratiquants ont ainsi bénéficié de meilleurs services et d'autres possibilités de voter.
- **Le vote par bulletin spécial a permis de répondre aux besoins des électeurs touchés par les tempêtes au Manitoba.** À la suite des tempêtes qui ont frappé le Manitoba pendant la période électorale, Élections Canada a adopté un train de mesures exceptionnelles pour répondre aux besoins des électeurs touchés. L'organisme a installé un bureau de vote additionnel dans le Convocation Hall de l'Université de Winnipeg pour les personnes évacuées de 14 collectivités de quatre circonscriptions. Environ 270 électeurs y ont voté. L'organisme a également ouvert des bureaux de vote par bulletin spécial à Lundar et à Portage la Prairie pour les travailleurs – originaires principalement de l'Ontario, de la Saskatchewan et du Manitoba – qui avaient été déployés d'urgence au Manitoba pour rétablir le courant et les services de télécommunication, et qui ne pouvaient donc pas se rendre à leur bureau de scrutin le jour de l'élection. Élections Canada a travaillé en étroite

[1] Le Sondage auprès des électeurs ayant voté par bulletin spécial a été mené auprès d'électeurs nationaux et internationaux ayant voté par la poste, d'électeurs ayant voté à un bureau d'Élections Canada et d'électeurs ayant voté sur campus. Il excluait les électeurs ayant voté par bulletin spécial dans un établissement de soins de courte durée, lors d'une visite à domicile ou sur une base des Forces canadiennes.

collaboration avec Manitoba Hydro pour éviter que de longues files d'attente ne se forment et pour adapter l'offre de services aux horaires des travailleurs. En tout, 592 travailleurs ont eu recours à ces points de service additionnels. De plus amples renseignements sont fournis dans le rapport sur la 43e élection générale.

- **Le programme élargi de vote sur campus a été bien accueilli par les électeurs.** Après un projet pilote réussi lors de la 42e élection générale, Élections Canada a étendu le programme de vote sur campus à tout le pays. Pour la 43e élection générale, l'organisme a ouvert 119 bureaux satellites dans 98 établissements postsecondaires, ce qui représentait une augmentation de plus de 200 % par rapport aux 39 bureaux ouverts en 2015. Ces bureaux ont principalement servi des électeurs qui souhaitaient voter à l'extérieur de leur circonscription. Selon le Sondage auprès des électeurs ayant voté par bulletin spécial, la majorité (62 %) des personnes ayant voté sur campus ont choisi de voter par bulletin spécial parce que le bureau était situé à un endroit pratique. Cela s'inscrit dans la tendance observée lors du projet pilote de la 42e élection générale et indique que les services de vote sur campus sont particulièrement bien adaptés aux besoins des étudiants et des autres électeurs pour qui il est difficile de se rendre à leur propre bureau de vote. Pour la 43e élection générale, les bureaux ont également été ouverts plus longtemps, soit pendant cinq jours (du 5 au 9 octobre 2019). La grande majorité (91 %) des électeurs ayant voté sur campus ont été très satisfaits de leur expérience de vote globale, et presque tous (98 %) ont été assez ou très satisfaits des services fournis par le personnel d'Élections Canada. En fait, ils ont été plus satisfaits de leur expérience de vote globale que les électeurs nationaux et internationaux ayant voté par la poste. Toutefois, voter sur un campus aurait pris plus de temps que de voter à un bureau local d'Élections Canada (8,6 minutes contre 6,7 minutes, respectivement).

- **Le vote par la poste a répondu aux attentes, malgré une hausse de la demande.** Les demandes pour voter par la poste (électeurs nationaux et internationaux) ont augmenté de 66 % lors de la 43e élection générale par rapport à l'élection précédente, en raison d'une hausse importante (210 %) du nombre d'électeurs internationaux. Les dispositions de la *Loi électorale du Canada* qui empêchaient les Canadiens vivant à l'étranger depuis plus de cinq ans de voter par bulletin spécial ont été abrogées avant l'élection de 2019. Les inscriptions au Registre international des électeurs ont donc fait un bond, passant de 16 000 à la 42e élection générale à 55 000, tout comme le nombre de bulletins de vote reçus d'électeurs vivant à l'étranger, qui est passé de 11 000 à 34 000. Le Sondage auprès des électeurs ayant voté par bulletin spécial a révélé qu'il avait fallu en moyenne 7,8 jours aux électeurs nationaux pour recevoir leur bulletin de vote par la poste après avoir soumis leur demande à Élections Canada et 4,5 jours de plus pour le renvoyer par la poste (12,3 jours au total). Le processus a été plus long pour les électeurs internationaux, selon lesquels il aurait pris en moyenne 17 jours. Dans l'ensemble, 94 % des électeurs internationaux et 92 % des électeurs nationaux ayant voté par la poste ont été satisfaits de leur expérience de vote.

Prochaines étapes

Le vote par bulletin spécial offre plusieurs options pour répondre aux besoins des électeurs pendant la pandémie de COVID-19. Élections Canada prendra les mesures suivantes :

- tirer parti de l'expérience et des leçons de la 43e élection générale et des élections précédentes pour trouver des moyens de mener une élection générale fédérale accessible et sécuritaire, s'il devait y en avoir une avant la fin de la pandémie;
- revoir et améliorer les processus pour être en mesure de traiter un plus grand volume de bulletins de vote postaux lors de la prochaine élection générale;
- suspendre les services de vote sur campus pour la 44e élection générale, compte tenu du temps requis pour se préparer, de l'incertitude quant à la date de l'élection et de la pandémie qui sévit;
- chercher une solution durable qui permettra de répondre aux besoins des communautés religieuses lorsqu'une élection générale tombe un jour de fête religieuse. Le directeur général des élections pourrait recommander au Parlement des modifications à la Loi qui autoriseraient différentes solutions.

Soutenir les directeurs du scrutin et les fonctionnaires électoraux

C'est le directeur du scrutin qui a la responsabilité première de mener une élection fédérale dans sa circonscription, conformément aux instructions du directeur général des élections. Il est essentiel de soutenir fermement les directeurs du scrutin pour qu'ils puissent servir efficacement les Canadiens.

La vérification indépendante sur l'exercice des attributions des fonctionnaires électoraux a permis de constater que les fonctionnaires électoraux avaient exercé correctement les attributions que leur confère la *Loi électorale du Canada*. Les vérificateurs ont également noté que les manuels, le matériel de formation, les formulaires et les certificats conçus par Élections Canada appuyaient efficacement les fonctionnaires électoraux.

Constatations

Si, globalement, les Canadiens ont été hautement satisfaits des services de vote reçus, Élections Canada n'a que modérément bien réussi à fournir aux directeurs du scrutin et aux fonctionnaires électoraux le soutien auquel ils s'attendaient.

- **La satisfaction des directeurs du scrutin à l'égard des outils de formation des préposés au scrutin a chuté.** Si 83 % des directeurs du scrutin ont déclaré que leur formation les avait préparés de façon satisfaisante pour la 43e élection générale, le *Sommaire du Procès-verbal des directeurs du scrutin* a révélé que 61 % d'entre eux estimaient que les outils de formation des préposés au scrutin étaient insuffisants. Il s'agit d'une baisse par rapport à la 42e élection générale, où 70 % des directeurs du scrutin s'étaient dits satisfaits des outils de formation. Le principal motif d'insatisfaction à l'égard de la formation était la qualité, alors que pour les

outils de formation, c'était les guides. Le *Sommaire du Procès-verbal des directeurs du scrutin* explique que, même si la formation était adaptée à chaque poste, la complexité des tâches de plusieurs postes rendait la compréhension difficile. Cette constatation a été corroborée par le Sondage auprès des fonctionnaires électoraux, 4 préposés au scrutin sur 10 (39 %) ayant déclaré que les consignes étaient trop complexes pour être comprises rapidement et facilement. De plus amples renseignements à ce sujet sont fournis dans le rapport du Sondage auprès des fonctionnaires électoraux.

- **Les fonctionnaires électoraux étaient satisfaits du matériel électoral.** Élections Canada a fourni aux fonctionnaires électoraux divers outils, tels que des manuels d'instructions, des listes de vérification, des guides de formation et des fiches d'information, pour les aider à exercer leurs fonctions. Au total, 87 % des directeurs du scrutin se sont dits satisfaits des délais de livraison du matériel. En outre, 72 % ont apprécié les nouvelles options de libre-service offertes sur le site Web destiné au personnel en région. Les directeurs du scrutin ont aussi apprécié la qualité générale de l'information disponible, dont les instructions sur les procédures de révision et les lignes directrices pour les rencontres avec les candidats confirmés. Enfin, 9 préposés au scrutin sur 10 (92 %) se sont dits satisfaits du matériel électoral reçu.
- **Les formulaires simplifiés ont amélioré la tenue des documents.** À la lumière des constatations et des recommandations issues de la vérification de la 42e élection générale, un certain nombre de formulaires et de certificats ont été revus et simplifiés. La vérification indépendante sur l'exercice des attributions des fonctionnaires électoraux a révélé que certaines erreurs de tenue de documents survenues lors de la 42e élection générale ne s'étaient pas reproduites à la 43e élection générale, et que des améliorations avaient été observées à ce chapitre. En outre, 87 % des préposés au scrutin ont trouvé les formulaires actualisés faciles à remplir.

Prochaines étapes

Élections Canada fait tout son possible pour que les directeurs du scrutin et les préposés au scrutin soient prêts à fournir des services et de l'information aux Canadiens de chaque circonscription. L'organisme continuera d'examiner les causes de désistement des préposés au scrutin et les lacunes des formations afin de soutenir au mieux les directeurs du scrutin. L'organisme prendra les mesures suivantes pour corriger ces problèmes et améliorer les conditions de travail :

- continuer d'offrir des quarts de travail et des pauses, tout en permettant davantage aux directeurs du scrutin d'adapter les horaires de travail à leur effectif et à leur réalité opérationnelle;
- rendre les salaires des préposés au scrutin comparables à ceux offerts par des employeurs similaires;
- améliorer le modèle d'affectation des préposés au scrutin et les communications pour accroître les possibilités des directeurs du scrutin au moment de pourvoir les postes lors des longues journées de vote;
- examiner et améliorer le contenu et la forme des programmes et des outils de formation, et trouver des possibilités de simplifier et de clarifier les procédures et les pratiques;

- accorder aux directeurs du scrutin et aux formateurs plus de temps pour se familiariser avec le matériel de formation, y compris avant le déclenchement de l'élection;
- simplifier la formation et les tâches, notamment en réduisant la durée des formations et la complexité des procédures de fermeture;
- améliorer l'information communiquée à chaque étape du processus de recrutement et fournir aux travailleurs toute l'information pertinente le plus tôt possible.

À moyen terme, Élections Canada envisage de mettre en place un système intégré de gestion du personnel qui prend en charge toutes les étapes, de l'embauche à la rémunération, et qui répond aux besoins opérationnels du personnel en région.

Offrir des programmes d'éducation aux jeunes Canadiens

Élections Canada a comme mandat de mettre en œuvre des programmes d'éducation pour les élèves du primaire et du secondaire afin de les préparer à participer à la démocratie électorale canadienne lorsqu'ils le pourront.

Constatations

Pour la 43e élection générale, Élections Canada a confié à l'organisme CIVIX le mandat de déployer un programme d'élection pour les élèves, intitulé Vote étudiant Canada 2019. Le programme s'est déroulé parallèlement à la 43e élection générale et a atteint 1,2 million de jeunes Canadiens, le plus haut taux de participation enregistré à ce jour pour un tel programme.

- **Le programme Vote étudiant Canada a eu un effet considérable sur la culture civique des élèves.** CIVIX, l'organisme engagé par Élections Canada, a chargé Abacus Data d'évaluer le programme Vote étudiant Canada 2019. Fondée sur un sondage mené auprès de 12 922 répondants ainsi que sur des observations et des entrevues, cette évaluation a révélé une augmentation globale de 20 points de pourcentage du degré de compréhension de la politique et des élections déclaré par les participants, et une augmentation comparable de la proportion d'élèves ayant répondu correctement aux questions de connaissance. Les trois quarts des élèves ont dit se sentir mieux préparés à voter à l'avenir après avoir participé au programme. De plus, la proportion d'élèves ayant déclaré qu'ils voteraient certainement à l'avenir a augmenté de 14 points de pourcentage.

- **Les ressources éducatives ont été bien accueillies.** Élections Canada a publié son nouveau site Web Élections et démocratie, qui propose aux enseignants une gamme de ressources d'éducation civique. En conséquence, 12 % plus d'enseignants qu'en 2015 ont commandé des ressources éducatives pendant la période électorale de 2019, un nombre record. Les sondages menés auprès des enseignants ayant commandé des ressources d'Élections Canada ont révélé qu'un nombre record d'élèves avaient été exposés aux ressources et, par ailleurs, que le taux de satisfaction à l'égard des ressources offertes était extrêmement élevé. En effet, 99 % des enseignants sondés étaient d'accord pour dire que les ressources les avaient outillés pour enseigner sur les élections et la démocratie, et 98 % d'entre eux qu'elles avaient permis à leurs élèves d'acquérir des connaissances sur les élections.

Prochaines étapes

Élections Canada continuera de tirer parti des possibilités d'apprentissage en situation réelle qu'offre une élection générale.

Dans un contexte de gouvernement minoritaire où une élection peut être déclenchée à tout moment, il sera plus difficile pour les écoles et les enseignants de se préparer en conséquence, et on prévoit que les niveaux de participation lors de la 44e élection générale seront inférieurs à ceux de la 43e élection générale.

Pour faciliter l'éducation civique lors de la 44e élection générale, Élections Canada s'appuiera sur sa solide offre de programmes existants et se concentrera sur les mesures suivantes :

- se préparer plus tôt au déploiement du programme Vote étudiant Canada, notamment en expédiant et en entreposant à l'avance le matériel électoral;
- simplifier les activités et les plans de cours afin qu'ils prennent moins de temps en classe;
- n'apporter que des révisions et des mises à jour mineures aux ressources éducatives.

Faits sur la participation électorale

Au total, 18,4 millions de Canadiens ont voté à la 43e élection générale, comparativement à 17,7 millions à l'élection générale de 2015.

Le nombre de Canadiens qui se sont prévalus des façons de voter d'avance a encore augmenté : plus de 4,9 millions d'électeurs ont voté par anticipation, soit 33 % de plus qu'à l'élection générale de 2015.

Participation par groupe d'âge

Une proportion légèrement plus élevée d'électeurs canadiens ont voté à la 43e élection générale (67,0 %), comparativement à l'élection générale précédente (66,1 %).

En 2019, la plus forte augmentation du taux de participation (2,7 points de pourcentage) a été enregistrée chez les électeurs âgés de 35 à 44 ans, leur taux étant passé de 61,9 % en 2015 à 64,6 %. Le taux de participation le plus élevé a été enregistré chez les électeurs âgés de 65 à 74 ans, 79,1 % d'entre eux ayant voté en 2019 contre 78,8 % en 2015.

Bien que le taux de participation global ait augmenté, la participation des électeurs âgés de 18 à 24 ans a diminué de 3,2 points de pourcentage, passant d'un taux record de 57,1 % en 2015 à 53,9 % en 2019.

Des renseignements sur le taux de participation électorale selon le sexe et l'âge, pour tout le pays et par province et territoire, se trouvent à elections.ca.

Électeurs vivant dans une réserve

Les électeurs autochtones comprennent les membres des Premières Nations, les Métis et les Inuits âgés d'au moins 18 ans, qui vivent ou non dans une réserve. Chaque groupe possède sa propre histoire et sa propre expérience du vote lors des élections fédérales.

Comme aucune donnée démographique n'est recueillie aux bureaux de vote, Élections Canada manque de données sur la participation des électeurs autochtones. Cependant, en 2004, l'organisme a commencé à calculer le taux de participation aux bureaux de vote qui servent principalement des électeurs vivant dans des réserves.

À la 43e élection générale, le taux de participation des électeurs inscrits vivant dans une réserve a été de 51,8 %, comparativement à 61,5 % en 2015. Ce taux est nettement inférieur à celui de la population générale (67,0 %), l'écart étant de 15,2 points de pourcentage. À titre de comparaison, le plus faible écart entre les deux groupes a été enregistré lors de la 42e élection générale (61,5 % dans les réserves contre 66,0 % pour la population générale).

Vous trouverez de plus amples renseignements et des statistiques à ce sujet dans l'infographie sur le taux de participation électorale dans les réserves.

En rétrospective

- Le taux de participation basé sur le nombre d'électeurs inscrits varie d'une élection à l'autre, en fonction du nombre d'électeurs qui exercent leur droit de vote. Il peut également varier en fonction du taux de couverture de la liste électorale. Bien que le taux de participation basé sur le nombre d'électeurs inscrits puisse avoir certaines limites, il peut être calculé pour une plus longue période.
- Les taux de participation les plus élevés, basés sur le nombre d'électeurs inscrits, ont été enregistrés en 1958, en 1962 et en 1963, années où ils ont été supérieurs à 79 %.
- Le taux de participation le plus faible a été enregistré en 2008, année où il a chuté à 58,8 %.
- Le taux de participation électorale a fortement augmenté à l'élection fédérale de 2015 : il a atteint 68,3 %, soit le taux le plus élevé depuis 1993.

Vous trouverez plus d'information sur la participation électorale et son évolution au cours des 100 dernières années dans *L'histoire du vote au Canada*.

Le Canada maintient un processus électoral équitable, sûr, transparent et sans abus d'influence

Un processus électoral fiable est équitable, sûr et transparent. Élections Canada, fort de ses 100 ans d'expertise en gestion électorale, applique les normes les plus élevées de responsabilisation, d'intégrité et de sécurité en ce qui touche le processus électoral.

Le pourcentage d'électeurs qui ont une perception positive de la conduite de l'élection par Élections Canada est un bon indicateur pour évaluer l'atteinte de ce résultat.

Dans l'ensemble, 90 % des participants à l'Étude nationale auprès des électeurs ont estimé qu'Élections Canada avait géré l'élection de façon équitable. Ce taux est comparable à ceux des élections générales précédentes.

Principales réalisations

Dans le cadre de ses efforts pour maintenir la confiance dans le processus électoral, Élections Canada a veillé à ce que le processus soit à la fois sûr et équitable. De plus, l'organisme a mis en œuvre des modifications législatives visant la nouvelle période préélectorale, les dépenses des candidats et des partis, les politiques de protection des renseignements personnels des partis politiques, et la réglementation des tiers.

Pendant les préparatifs de la 43e élection générale, l'organisme a pris les mesures suivantes pour maintenir la confiance dans le processus électoral :

- moderniser et renforcer les mesures de sécurité d'Élections Canada;
- assurer l'intégrité des élections et de leurs résultats;
- aider les partis politiques et les candidats à respecter leurs obligations en matière de financement politique;
- imposer de nouvelles exigences aux tiers.

Moderniser et renforcer les mesures de sécurité d'Élections Canada

Pour la 43e élection générale, Élections Canada a mis en place une stratégie de sécurité exhaustive et s'est préparé à cibler et à aborder les cas de diffusion d'information erronée ou trompeuse quant aux lieux, aux moments et aux façons de s'inscrire et de voter.

Dans le cadre des efforts visant à intégrer des mesures de sécurité dans les opérations quotidiennes de l'organisme, tous les employés d'Élections Canada et le personnel en région ont reçu une formation sur la protection de l'information et les pratiques exemplaires en cybersécurité. Élections Canada a également collaboré avec les principaux organismes de sécurité du gouvernement du Canada et d'autres partenaires importants pour moderniser et sécuriser son infrastructure informatique, protéger les services et les systèmes électoraux et améliorer sa situation globale en matière de sécurité.

En outre, l'organisme a mis sur pied une Unité de surveillance des médias sociaux, renforçant ainsi sa capacité de détecter partout au pays les incidents et les faits nouveaux qui auraient pu empêcher des électeurs de voter, et sa capacité d'intervenir.

Élections Canada a communiqué de l'information fiable sur le processus électoral au moyen de sa Campagne d'information des électeurs menée à l'échelle nationale, et a créé un répertoire en ligne réunissant ses publicités et ses produits de communication officiels. Les électeurs pouvaient ainsi vérifier l'authenticité de l'information sur l'élection en consultant le répertoire.

Constatations

Comme il est mentionné dans le rapport législatif, l'intégrité du vote a été préservée sur le plan de la cybersécurité. L'évaluation du rendement d'Élections Canada en matière de sécurité a permis de faire les constatations suivantes :

- **Aucun incident de sécurité n'a été détecté.** Élections Canada n'a détecté aucun incident de sécurité ayant nui à l'administration du processus électoral.
- **Les lieux de vote choisis ont été perçus comme sûrs.** Selon le Sondage auprès des fonctionnaires électoraux, 91 % des préposés au scrutin ont estimé que le bâtiment où ils ont travaillé convenait à la tenue d'une élection. Parmi les préposés au scrutin qui ont estimé que le lieu de vote ne convenait pas, 3 % ont déclaré que le lieu n'était pas suffisamment sécurisé pour protéger le matériel électoral et 4 %, que le lieu même n'était pas sécuritaire.

Prochaines étapes

Élections Canada porte une grande attention à la sécurité et, s'il y a lieu, s'adaptera pour contrer de nouvelles menaces. L'organisme veille à la sécurité du processus électoral et continuera de :

- collaborer avec les principaux organismes responsables de la sécurité pour protéger ses biens numériques, et surveiller l'environnement d'information pour détecter les menaces et les incidents qui pourraient nuire à la bonne conduite de l'élection;
- renforcer sa position en matière de cybersécurité pour demeurer en mesure d'anticiper et de détecter les nouveaux problèmes de sécurité touchant l'administration des élections, et intervenir en conséquence;
- détecter la présence de menaces à l'intégrité électorale et améliorer les mesures d'atténuation et les interventions.

Assurer l'intégrité des élections et de leurs résultats

De nombreuses mesures de protection sont en place pour protéger le secret du vote et l'intégrité du processus électoral fédéral du Canada. Par exemple, les électeurs utilisent des bulletins de vote en papier, qui sont ensuite comptés par un groupe de deux fonctionnaires électoraux en présence d'observateurs. Les Canadiens ont confiance dans le processus électoral et savent qu'ils peuvent compter sur Élections Canada pour mener des élections équitables et sûres dont les résultats sont exacts et fiables.

Constatations

Élections Canada établit des lignes directrices et des procédures, dans le respect de la *Loi électorale du Canada*, pour assurer l'intégrité électorale et maintenir la confiance des Canadiens dans le processus électoral et les résultats des élections.

- **Les procédures établies ont été respectées aux bureaux de vote.** Selon le Rapport de vérification indépendant sur l'exercice des attributions des fonctionnaires électoraux, tous les jours de vote par anticipation et le jour de l'élection, les fonctionnaires électoraux ont exercé correctement les attributions que leur confèrent les articles pertinents de la *Loi électorale du Canada*.
- **La liste électorale n'avait jamais été aussi à jour.** Le Registre national des électeurs contient les renseignements de près de 27 millions de Canadiens âgés d'au moins 18 ans et ayant qualité d'électeur. En prévision de la 43e élection générale, les travaux de l'organisme pour améliorer le Registre visaient principalement à trouver et à radier les non-citoyens de la liste électorale et à accroître les taux d'inscription chez les jeunes électeurs et les électeurs autochtones. Le personnel d'Élections Canada a réalisé des activités de rayonnement en personne partout au pays, dont les objectifs principaux étaient d'inciter les électeurs à s'inscrire d'avance et de remédier au faible taux d'inscription des jeunes. . Ces efforts ont permis à l'organisme d'atteindre la proportion d'électeurs inscrits la plus élevée depuis la création du Registre en 1997. La couverture des listes préliminaires s'est accrue de 92.7 % à 96.4 % entre 2015 et 2019, et de 71.9 % à 78.9 % pour les 18 à 24 ans.
- **Élections Canada est perçu comme la source officielle d'information.** Élections Canada offre une mine de renseignements faisant autorité qui présentent un grand intérêt pour les Canadiens. Quatre-vingt-un pour cent des participants au sondage postélectoral de l'Étude nationale auprès des électeurs étaient d'accord pour dire qu'Élections Canada était la source d'information la plus fiable en ce qui touche le processus électoral.
- **Le secret du vote est perçu comme étant bien protégé lors du processus de vote par bulletin spécial.** Presque tous les répondants (99 %) au Sondage auprès des électeurs ayant voté par bulletin spécial étaient d'accord pour dire que le secret de leur vote avait bien été protégé pendant le processus de vote, 94 % étant fortement d'accord. Un pour cent seulement des répondants n'était pas d'accord avec cet énoncé.

Prochaines étapes

Pour maintenir l'intégrité du processus électoral, Élections Canada poursuivra ses activités en s'appuyant sur des pratiques établies, et continuera de :

- renvoyer au commissaire aux élections fédérales les infractions possibles à la *Loi électorale du Canada*, aux fins d'enquête;
- établir une fonction de réglementation plus rigoureuse, y compris une politique-cadre sur l'intégrité électorale;
- tenir à jour le Registre national des électeurs et améliorer ses processus, et collaborer avec divers organismes de gestion électorale, des ministères et organismes fédéraux et d'autres partenaires, afin d'obtenir les renseignements les plus actuels et les plus exacts possible sur les électeurs en prévision d'une élection;
- mettre en œuvre et optimiser les processus liés au Registre des futurs électeurs, dans le but d'accroître davantage le taux d'inscription au Registre national des électeurs chez les 18 à 24 ans, soit le groupe qui affiche le plus faible taux d'inscription.

Aider les partis politiques et les candidats à respecter leurs obligations en matière de financement politique

La *Loi électorale du Canada* assujettit les entités politiques à des règles financières et à des exigences de déclaration afin d'assurer l'égalité des chances pour tous les participants politiques, la responsabilisation et la transparence pour les Canadiens. Ces règles et exigences contribuent à maintenir un processus électoral équitable et transparent, sans abus d'influence.

Comme à chaque élection, l'organisme a aidé les entités politiques à se conformer à la Loi.

Constatations

Élections Canada a modérément bien réussi à appuyer les partis politiques et les candidats avant, pendant et après l'élection.

- **Les séances d'orientation et de formation offertes par Élections Canada ont été bien accueillies.** Selon le Sondage auprès des candidats, la plupart des candidats (85 %) ont trouvé les produits de l'organisme utiles pour mener leur campagne. Le *Manuel sur le financement politique des candidats et des agents officiels* a été l'un des produits les plus utilisés. Élections Canada a également organisé dans tout le pays des séances de formation sur le lancement et la clôture d'une campagne électorale. Les séances sur le lancement d'une campagne portaient, entre autres, sur les rôles et les responsabilités, l'administration financière et les exigences en matière de financement et de rapport, tandis que celles sur la clôture d'une campagne portaient essentiellement sur la façon de remplir les rapports de campagne électorale et de les soumettre à Élections Canada. Dans l'ensemble, la grande majorité (95 %) des participants ont trouvé les séances très bonnes ou excellentes.

- **Une nouvelle méthode de production des rapports de campagne électorale a été établie avec succès.** Élections Canada a lancé son Centre de service aux entités politiques à l'échelle nationale. Ce portail en ligne sécurisé offrait aux candidats et aux partis politiques un autre moyen de produire en toute sécurité leurs rapports de campagne électorale et autres documents financiers. Dans l'ensemble, 44 % des candidats ont utilisé le portail pour soumettre la totalité ou une partie de leurs documents, tandis que 16 % des partis enregistrés l'ont utilisé pour soumettre leurs rapports de campagne électorale.
- **La publication en ligne des rapports de campagne électorale a été retardée en raison de la pandémie.** À cause de la pandémie de COVID-19, la publication des rapports sur le site Web d'Élections Canada a été retardée. La prorogation jusqu'en juin 2020 du délai de production des rapports de candidat a contribué à ce retard. Près de 95 % des rapports de candidat soumis à Élections Canada sont maintenant en ligne.
- **Un nouveau processus de remboursement des dépenses électorales a été mis en place avec succès**. Afin d'accélérer le remboursement des dépenses électorales aux campagnes de candidat y ayant droit avant la fin de la vérification, l'organisme a mis en place un nouveau processus d'examen qui a permis d'effectuer ces remboursements dans l'année suivant la 43e élection générale. Par conséquent, la majorité des campagnes avaient obtenu leur remboursement au 31 octobre 2020. Certaines campagnes n'ont pas eu droit à un remboursement accéléré parce que leurs dossiers étaient incomplets ou nécessitaient un examen approfondi par un vérificateur.
- **De nouvelles règles sur la protection des renseignements personnels ont été établies avec succès.** Depuis le 1er avril 2019, les partis politiques fédéraux sont tenus d'adopter et de publier sur leur site Web une politique sur la protection des renseignements personnels et de la soumettre à Élections Canada comme condition d'enregistrement. Le directeur général des élections a invité tous les partis à adopter des politiques plus rigoureuses que ce que la Loi exige, suivant les normes reconnues en matière de protection des renseignements personnels. À l'approche de la 43e élection générale, Élections Canada a examiné les politiques de 23 partis. L'organisme a demandé à environ 75 % des partis de clarifier un ou plusieurs énoncés de leur politique. Les partis ont rarement dépassé les normes minimales prescrites par la Loi.

Prochaines étapes

Élections Canada collabore avec les partis politiques et les candidats afin d'assurer la transparence et la responsabilisation, et continuera de faire ce qui suit :

- fournir du matériel de formation et de référence aux partis et aux candidats pour les aider à se conformer à la *Loi électorale du Canada*. À cette fin, l'organisme insistera notamment sur la convivialité du nouveau portail et expliquera comment soumettre électroniquement des documents;
- vérifier les rapports de campagne des partis politiques et des candidats qui ont participé à la 43e élection générale.

Imposer de nouvelles exigences aux tiers

Un tiers est une personne ou un groupe qui souhaite participer à une élection en favorisant ou en contrecarrant un parti, un candidat ou un candidat à l'investiture. En 2018, diverses modifications ont été apportées aux dispositions de la *Loi électorale du Canada* qui portent sur les tiers. Les nouvelles règles en vigueur pour la 43e élection générale encadraient un plus vaste éventail d'activités sur une plus longue période. Elles comprenaient notamment de nouveaux plafonds des dépenses pour la période préélectorale et l'obligation de présenter des rapports provisoires.

Constatations

Après la 43e élection générale, Élections Canada a lancé le Sondage auprès des tiers enregistrés pour connaître leur expérience, leur opinion et leur attitude à l'égard du régime de financement politique. Toutefois, le taux de réponse a été de seulement 37 % (55 réponses).

- **La complexité des nouvelles règles applicables aux tiers a engendré des difficultés.** Les modifications apportées à la *Loi électorale du Canada* ont accru la complexité du cadre juridique, qui couvre désormais un plus vaste éventail d'activités menées par les tiers. Auparavant, seules les activités publicitaires étaient réglementées; désormais, la sollicitation d'appuis, les sondages électoraux et les communications avec les électeurs par d'autres moyens que la publicité le sont aussi. De décembre 2018 à novembre 2019, l'organisme a reçu 425 demandes d'éclaircissements sur l'application des nouvelles règles. Même si Élections Canada avait publié des lignes directrices à l'intention des tiers, seulement 4 répondants sur 10 au Sondage auprès des tiers enregistrés ont déclaré que les activités réglementées par la Loi étaient clairement définies. De plus, lorsqu'on leur a demandé s'il était facile de déclarer les dépenses réglementées, seulement 4 répondants sur 10 ont convenu qu'il était facile de le faire correctement. Les agents financiers ont également indiqué que, même s'ils avaient communiqué avec Élections Canada pour obtenir de l'aide, ils avaient quand même eu du mal à déterminer si les nouvelles règles s'appliquaient à leurs activités. La majorité des répondants ont indiqué avoir consulté d'autres sources qu'Élections Canada (le plus souvent un conseiller juridique externe) pour comprendre les nouvelles règles.
- **Les nouvelles exigences en matière de production de rapports ont amélioré la transparence, mais ont alourdi la tâche des tiers.** Les nouveaux rapports provisoires exigés constituaient un changement important pour les tiers. Selon leur situation, certains tiers ont dû soumettre jusqu'à quatre rapports provisoires à des dates précises avant le jour de l'élection. Selon le Sondage auprès des tiers enregistrés, la majorité des répondants ont trouvé que les processus de préparation et de présentation des rapports de campagne électorale étaient lourds et complexes.
- **Les outils et les ressources de financement politique ont été utiles.** En prévision de la 43e élection générale, l'organisme avait conçu des outils pour mieux faire connaître les nouvelles règles applicables aux tiers. La grande majorité des répondants au Sondage auprès des tiers enregistrés ont dit qu'ils avaient réussi à trouver l'information nécessaire pour se conformer aux règles. Plusieurs outils, tels que le *Manuel sur le financement politique des tiers, des agents financiers et des vérificateurs* et la foire aux questions connexe, se sont avérés populaires et utiles. D'autres produits, comme la formation en ligne et les vidéos, ont été moins utilisés.

- **La publicité thématique a été une source de difficultés.** Bien que la publicité thématique en période électorale soit réglementée par la *Loi électorale du Canada* de la même façon depuis près de 20 ans, déterminer ce qui constitue une publicité thématique demeure une tâche qui suscite régulièrement de la confusion. De la sensibilisation a été effectuée pendant la campagne pour dissiper cette confusion. Selon le Sondage auprès des tiers enregistrés, environ 60 % des répondants ont fait de la publicité thématique pendant la 43e élection générale et ont eu du mal à déterminer si leur publicité était conforme aux dispositions de la Loi. Lorsqu'on leur a demandé s'ils avaient communiqué avec Élections Canada pour obtenir des éclaircissements sur la publicité thématique, environ la moitié des agents financiers ont répondu par l'affirmative. La plupart des agents financiers ont affirmé avoir eu recours à des services juridiques externes pour mieux comprendre les dispositions de la Loi. Parmi les répondants qui ont posé à Élections Canada des questions sur la publicité, la moitié d'entre eux se sont dits satisfaits de l'aide reçue et l'autre moitié, insatisfaits. La majorité des insatisfaits ont dit qu'on n'avait pas répondu adéquatement à leurs questions. Il est important de noter qu'Élections Canada a comme mandat auprès des tiers d'assurer une fonction de réglementation et non de leur fournir des conseils juridiques détaillés sur la façon de mener leurs activités.

> *Publicité thématique :* publicité qui exprime une position sur une question à laquelle est clairement associé un candidat ou un parti enregistré, sans toutefois mentionner le candidat ou le parti d'aucune façon.

Prochaines étapes

Élections Canada soutient la transparence et l'équité du processus électoral et continuera de faire de ce qui suit :

- vérifier les rapports financiers des tiers qui ont participé à la 43e élection générale;
- aider les tiers et leur agent financier à respecter leurs obligations en vertu du régime de financement politique, notamment en ajoutant dans le manuel des exemples de questions posées lors de la 43e élection générale.

La 44e élection générale et les élections suivantes

Ce rapport résume les mesures qui ont permis à Élections Canada de mener avec succès la 43e élection générale dans un environnement qui présentait des défis complexes. L'organisme investira des efforts et des ressources dans les éléments à améliorer.

Puisqu'un gouvernement minoritaire est au pouvoir, la prochaine élection générale pourrait avoir lieu à tout moment. En plus de faire les préparatifs habituels, Élections Canada suit de près l'évolution de la pandémie de COVID-19 et a élaboré un plan pour mener une élection accessible et sécuritaire s'il devait y en avoir une pendant la pandémie. La santé et la sécurité de tous les participants – qu'il s'agisse des électeurs, des travailleurs électoraux, des candidats ou d'autres entités politiques – seront la priorité absolue. De plus amples renseignements sur l'incidence de la COVID-19 sur les préparatifs électoraux sont fournis à élections.ca.

Annexe A : Liste récapitulative des constatations et des mesures à prendre

Résultat ministériel 1 : Les Canadiens peuvent exercer leurs droits démocratiques de voter et de se porter candidats	
Constatations	**Mesures à prendre**
• Le nombre de plaintes relatives à l'accessibilité a diminué. • Les lieux de vote répondent à de nouvelles normes d'accessibilité plus complètes. • Les bulletins de vote sont plus accessibles.	• Simplifier la formation des préposés au scrutin sur les critères d'accessibilité obligatoires et le bon usage de la signalisation. • Améliorer nos partenariats avec les gouvernements provinciaux pour utiliser des écoles comme lieux de vote.
• De meilleurs services électoraux sont offerts dans les communautés autochtones éloignées. • Le Service d'inscription en ligne des électeurs a été amélioré pour les électeurs qui ont une adresse atypique.	• Trouver de nouvelles façons de réduire les obstacles qui nuisent à la participation des électeurs autochtones aux élections fédérales. • Mettre à jour le Service d'inscription en ligne des électeurs pour permettre aux électeurs qui ont une adresse atypique de s'inscrire à la liste électorale et de mettre à jour leur adresse eux-mêmes. • Promouvoir le Service d'inscription en ligne des électeurs lors d'activités destinées aux électeurs autochtones, en collaboration avec l'Assemblée des Premières Nations.
• Le recrutement et le maintien en poste d'employés bilingues ont posé des difficultés. • Il n'était pas toujours possible d'offrir des services dans les deux langues officielles. • L'application des procédures relatives aux langues officielles n'était pas uniforme.	• Poursuivre notre collaboration avec des acteurs importants pour mener des activités de rayonnement auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire, afin de promouvoir les activités et les possibilités d'emploi d'Élections Canada. • Améliorer et diversifier les outils pour mieux soutenir les directeurs du scrutin dans la planification et la réalisation des activités liées aux langues officielles. • Recueillir plus de données sur l'absentéisme et la réaffectation des employés bilingues pour mieux comprendre et résoudre les problèmes de recrutement et de maintien en poste. • Optimiser le processus de traitement des plaintes pour obtenir de meilleures données et continuer d'améliorer et d'accélérer la résolution de problèmes.

Résultat ministériel 1 : Les Canadiens peuvent exercer leurs droits démocratiques de voter et de se porter candidats	
Constatations	**Mesures à prendre**
• Une majorité d'électeurs connaissaient les exigences d'identification pour voter. • La carte d'information de l'électeur, accompagnée d'une autre pièce d'identité, a été utilisée comme preuve d'adresse. • Même sans être utilisée comme pièce d'identité, la carte d'information de l'électeur a facilité le vote.	• Continuer de promouvoir l'utilisation de la carte d'information de l'électeur comme preuve d'adresse pour les électeurs qui n'ont pas d'autre pièce d'identité.
• Le taux de satisfaction à l'égard du vote en personne demeure élevé. • Le temps moyen pour voter a diminué considérablement. • Les électeurs sont satisfaits de la distance à parcourir pour se rendre à leur lieu de vote. • L'absentéisme des travailleurs électoraux a retardé l'ouverture de certains bureaux de scrutin.	• Améliorer la formation et les processus dans les limites de la *Loi électorale du Canada*. • Revoir et améliorer les opérations et les modèles de recrutement aux bureaux de vote, notamment adopter un modèle prévoyant un seul préposé au scrutin par table. • Étudier la possibilité de recourir aux technologies pour simplifier les procédures d'inscription et de vote. • Assurer une meilleure communication de l'information et une meilleure collaboration avec les divers intervenants pour faciliter le recrutement. – Échanger les coordonnées de candidats entre les circonscriptions, si possible, selon les besoins en personnel à différentes étapes importantes. – Améliorer le recrutement en adoptant des pratiques exemplaires d'organismes électoraux provinciaux et en collaborant avec eux pour échanger des listes de travailleurs potentiels, si possible. – Soutenir les activités de rayonnement des directeurs du scrutin auprès des conseils scolaires pour recruter des travailleurs de 16 et 17 ans, s'il y a lieu. • L'organisme a également proposé un certain nombre de mesures législatives temporaires pour la conduite d'une élection pendant une pandémie. Vous trouverez plus de renseignements sur l'incidence de la COVID-19 à elections.ca.

Résultat ministériel 1 : Les Canadiens peuvent exercer leurs droits démocratiques de voter et de se porter candidats	
Constatations	**Mesures à prendre**
• La majorité des candidats ont trouvé qu'il était facile de satisfaire aux exigences de candidature. • Le taux d'utilisation du CSEP a été plus faible que prévu.	• Continuer d'offrir des processus papier et électroniques pour répondre aux besoins des candidats. • Communiquer plus de renseignements aux candidats potentiels, de même qu'aux électeurs qui souhaiteraient se porter candidats, sur le processus de candidature, les exigences législatives et les difficultés du parcours d'un candidat à une élection. • Solliciter l'avis d'intervenants et d'experts pour accroître le nombre d'outils offerts sur le portail et continuer d'améliorer ceux déjà offerts.

Résultat ministériel 2 : Les Canadiens ont accès à de l'information et des services électoraux qui répondent à leurs besoins	
Constatations	**Mesures à prendre**
• La plupart des électeurs étaient satisfaits de l'information reçue d'Élections Canada. • La Campagne d'information des électeurs a contribué à faire connaître les exigences d'identification aux électeurs. • Les Canadiens trouvaient les publicités d'Élections Canada claires et utiles.	• Améliorer la Campagne d'information des électeurs en fonction du contexte informationnel et des besoins des Canadiens.
• Le modèle de service intégré a accéléré le processus de vote. • Le modèle de service intégré s'est révélé économique. • Le modèle de service intégré a été bien accueilli par les travailleurs électoraux.	• Maintenir le modèle de service intégré et continuer de chercher des moyens d'améliorer les services aux électeurs dans les bureaux locaux. • Tirer parti de l'expérience et des leçons de la 43e élection générale et des élections précédentes pour trouver des moyens de mener une élection générale fédérale accessible et sécuritaire s'il devait y en avoir une avant la fin de la pandémie.
• Les électeurs ayant voté par bulletin spécial étaient satisfaits des services reçus d'Élections Canada. • D'autres possibilités de voter ont été offertes vu que le jour de l'élection coïncidait avec des fêtes religieuses. • Le vote par bulletin spécial a permis de répondre aux besoins des électeurs touchés par les tempêtes au Manitoba. • Le programme élargi de vote sur campus a été bien accueilli par les électeurs. • Le vote par la poste a répondu aux attentes malgré une hausse de la demande.	• Revoir et améliorer les processus pour être en mesure de traiter un plus grand volume de bulletins de vote postaux lors de la prochaine élection générale. • Suspendre les services de vote sur campus pour la 44e élection générale, compte tenu du temps requis pour se préparer et de la pandémie qui sévit. • Chercher une solution durable qui permettra de répondre aux besoins des communautés religieuses lorsqu'une élection générale tombe un jour de fête religieuse. Le directeur général des élections pourrait recommander au Parlement des modifications à la Loi qui autoriseraient différentes solutions.

Résultat ministériel 2 : Les Canadiens ont accès à de l'information et des services électoraux qui répondent à leurs besoins	
Constatations	**Mesures à prendre**
• La satisfaction des directeurs du scrutin à l'égard des outils de formation des préposés au scrutin a chuté. • Les fonctionnaires électoraux étaient satisfaits du matériel électoral. • Les formulaires simplifiés ont amélioré la tenue des documents.	• Continuer d'offrir des quarts de travail et des pauses, tout en permettant davantage aux directeurs du scrutin d'adapter les horaires de travail à leur effectif et à leur réalité opérationnelle. • Rendre les salaires des préposés au scrutin comparables à ceux offerts par des employeurs similaires. • Améliorer le modèle d'affectation des préposés au scrutin et les communications pour accroître les possibilités des directeurs du scrutin au moment de pourvoir les postes lors des longues journées de vote. • Examiner et améliorer le contenu et la forme des programmes et des outils de formation, et trouver des possibilités de simplifier et de clarifier les procédures et les pratiques. • Accorder aux directeurs du scrutin et aux formateurs plus de temps pour se familiariser avec le matériel de formation, y compris avant le déclenchement de l'élection. • Simplifier la formation et les tâches, notamment en réduisant la durée des formations et la complexité des procédures de fermeture. • Améliorer l'information communiquée à chaque étape du processus de recrutement et fournir aux travailleurs toute l'information pertinente le plus tôt possible. • Mettre en place un système intégré de gestion du personnel qui prend en charge toutes les étapes, de l'embauche à la rémunération, et qui répond aux besoins opérationnels du personnel en région (à moyen terme).
• Le programme Vote étudiant Canada a eu un effet considérable sur la culture civique des élèves. • Les ressources éducatives ont été bien accueillies.	• Se préparer plus tôt au déploiement du programme Vote étudiant Canada, notamment en expédiant et en entreposant à l'avance le matériel électoral. • Simplifier les activités et les plans de cours afin qu'ils prennent moins de temps en classe. • N'apporter que des révisions et des mises à jour mineures aux ressources éducatives.

Résultat ministériel 2 : Les Canadiens ont accès à de l'information et des services électoraux qui répondent à leurs besoins	
Constatations	**Mesures à prendre**
• La plupart des électeurs étaient satisfaits de l'information reçue d'Élections Canada. • La Campagne d'information des électeurs a contribué à faire connaître les exigences d'identification aux électeurs. • Les Canadiens trouvaient les publicités d'Élections Canada claires et utiles.	• Améliorer la Campagne d'information des électeurs en fonction du contexte informationnel et des besoins des Canadiens.

Résultat ministériel 3 : Le Canada maintient un processus électoral équitable, sûr, transparent et sans abus d'influence	
Constatations	**Mesures à prendre**
• Aucun incident de sécurité n'a été détecté. • Les lieux de vote choisis ont été perçus comme sûrs.	• Collaborer avec les principaux organismes responsables de la sécurité pour protéger les biens numériques de l'organisme et surveiller l'environnement d'information pour détecter les menaces et les incidents qui pourraient nuire à la bonne conduite de l'élection. • Renforcer notre position en matière de cybersécurité pour demeurer en mesure d'anticiper et de détecter les nouveaux problèmes de sécurité touchant l'administration des élections et intervenir en conséquence. • Détecter la présence de menaces à l'intégrité électorale et améliorer les mesures d'atténuation et les interventions.
• Les procédures établies ont été respectées aux bureaux de vote. • La liste électorale n'avait jamais été aussi à jour. • Élections Canada est perçu comme la source officielle d'information. • Le secret du vote est perçu comme étant bien protégé lors processus de vote par bulletin spécial.	• Renvoyer au commissaire aux élections fédérales les infractions possibles à la *Loi électorale du Canada*, aux fins d'enquête. • Établir une fonction de réglementation plus rigoureuse, y compris une politique-cadre sur l'intégrité électorale. • Tenir à jour le Registre national des électeurs et améliorer ses processus, et collaborer avec divers organismes de gestion électorale, des ministères et organismes fédéraux et d'autres partenaires, afin d'obtenir les renseignements les plus actuels et les plus exacts possible sur les électeurs en prévision d'une élection. • Mettre en œuvre et optimiser les processus liés au Registre des futurs électeurs, dans le but d'accroître davantage le taux d'inscription au Registre national des électeurs chez les 18 à 24 ans, soit le groupe qui affiche le plus faible taux d'inscription.

Résultat ministériel 3 : Le Canada maintient un processus électoral équitable, sûr, transparent et sans abus d'influence	
Constatations	**Mesures à prendre**
• Les séances d'orientation et de formation offertes par Élections Canada ont été bien accueillies. • Une nouvelle méthode de production des rapports de campagne électorale a été établie avec succès. • La publication en ligne des rapports de campagne électorale a été retardée en raison de la pandémie. • Un nouveau processus de remboursement des dépenses électorales a été mis en place avec succès. • De nouvelles règles sur la protection des renseignements personnels ont été établies avec succès.	• Fournir du matériel de formation et de référence aux partis et aux candidats pour les aider à se conformer à la *Loi électorale du Canada.* À cette fin, l'organisme insistera notamment sur la convivialité du nouveau portail et expliquera comment soumettre électroniquement des documents. • Terminer la vérification des rapports de campagne des partis politiques et des candidats qui ont participé à la 43e élection générale.
• La complexité des nouvelles règles applicables aux tiers a engendré des difficultés. • Les nouvelles exigences en matière de production de rapports ont amélioré la transparence, mais ont alourdi la tâche des tiers. • Les outils et les ressources de financement politique ont été utiles. • La publicité thématique a été une source de difficultés.	• Terminer la vérification des rapports financiers des tiers qui ont participé à la 43e élection générale • Aider les tiers et leur agent financier à respecter leurs obligations en vertu du régime de financement politique, notamment en ajoutant dans le manuel des exemples de questions posées lors de la 43e élection générale.